

« Il est besoin de passer par autrui pour accéder à soi-même »

Marcel Gauchet, Philosophie de l'éducation.

DOSSIER CENTRAL

Quelles coopérations
au service de l'action sociale
et médico-sociale ?



DIRECTEUR DE RÉDACTION

Sylvie COURTINE,
Pôle Ressources et Développement.

DOSSIER CENTRAL

Benoît VALBONESI, Équipe CADA.
Samira ARDILOUZE, Loïc LAMBERT, Équipe DAMMIE.
Guylène TOULAYROU, Jérôme ROY, Équipe MJPM.
Nadine JAHAN, Équipe Prévention Spécialisée.
Soizick COUASNAULT, Équipe AEMO.
Amandine IRAGUE, Services Soins Santé Addictions.
Anne Claire Gilbert, Équipe SAVS.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

François COURTINE.

FABRICATION ET IMPRESSION

Imprimerie Graphic Sud
47550 BOÉ
☎ 05 53 48 20 30

TIRAGE

1000 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL

Juillet 2017

SAUVEGARDE

2, rue de Macayran
47550 BOÉ
Tél. : 05 53 48 16 10
Fax : 05 53 48 16 11
WWW.SAUVE-GARDE.FR



SOMMAIRE

3 → ÉDITO

4 → LE MOT DU PRÉSIDENT

5 → ASSOCIATION SAUVEGARDE

6 → ASSOCIATION SAUVEGARDE

7 → PÔLE PROTECTION & HANDICAP

11 → PÔLE ENFANCE & FAMILLE

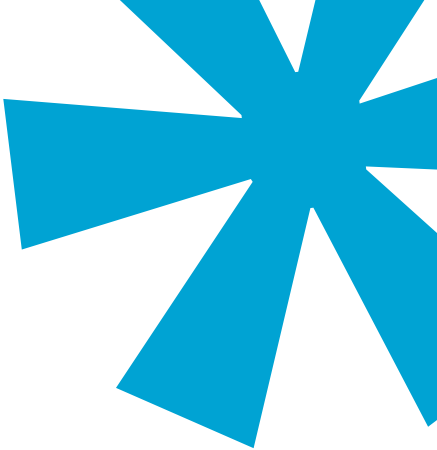
→ **DOSSIER CENTRAL :**
Quelles coopérations au service
de l'action sociale et médico-sociale ?

13 → PÔLE ENFANCE & FAMILLE (suite)

16 → PÔLE SANTÉ & INSERTION

20 → PÔLE RESSOURCES & DÉVELOPPEMENT

22 → L'EPIK TEAM : DES VOLONTAIRES ENGAGÉS !



ÉDITO

« *L* A seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat » disait Kofi Annan dans son discours à l'assemblée générale de l'ONU le 24 septembre 2001.

Entreprendre une réflexion, un travail de collaboration, de contribution, de partenariat, de co-entreprise entre professionnels et services, voici un sujet essentiel, à exposer au sein du cahier central de ce quatrième Cap mag. Thématiques centrales de ce magazine, les coopérations sont au cœur de notre organisation associative.

Au-delà des définitions académiques des termes de partenariat (association d'entités en vue de réaliser un objectif commun) et de coopération (capacité et mode d'organisation entre plusieurs membres qui permet la réalisation d'un objectif commun), qui apparaissent assez proches et plutôt complémentaires, nous pouvons repérer une distinction au sein de notre champ social, associatif et professionnel : ainsi, le registre du partenariat correspondrait davantage à un projet partagé par des organismes et des institutions et la coopération relèverait des modes opératoires concernant d'abord les acteurs.

Je referme ce chapitre, non sans avoir souligné que les questions de sémantique sur ce sujet sont particulièrement riches et diverses. Retenons que les modes internes et externes de coopérations et de partenariats sont présents dans chaque strate de notre organisation et il ne serait pas possible d'imaginer remplir nos missions sans en tenir compte. La coopération est donc une valeur phare de notre association et se décline, depuis la mise en place de Sauvegarde sur de nombreux champs : partenariats associatifs, d'entreprises, de réseaux, coopérations entre services et professionnels, dialogue social, etc...

La coopération est un mode opératoire qui tire ses principes « actifs » d'une philosophie politique de l'intérêt général, de l'intelligence partagée, de la négociation et du compromis plutôt que de l'ingérence, de la violence et du passage à l'acte.

L'enfermement, l'isolement, « l'agir seul » envers et contre tous gangrènent non seulement nos sociétés mais peuvent aussi appauvrir nos organisations. Ce n'est pas le choix de Sauvegarde alors, coopérons !

Bertrand FAURE
Directeur Général de SAUVEGARDE

LE MOT DU PRÉSIDENT

A PRÈS un peu plus de deux années conduites sous le sceau de la refondation, l'association et ses instances abordent une période plus sereine et propice à l'épanouissement des projets en cours et ceux à venir.

Avec mon bureau, je poursuis ce qui avait déjà été entrepris en 2016 : l'intégration au sein du conseil, d'administrateurs représentant la diversité de notre territoire, et les territoires d'implantation de nos services. L'objectif étant que les secteurs du Villeneuvois, du Marmandais et du Néracais soient représentés au sein de SAUVEGARDE.

Cette volonté représente l'un des axes de développement de l'association porté par SAUVEGARDE dans son projet associatif.

Le concept de coopération constitue l'un des points forts de notre feuille de route. En effet, l'association a inscrit son programme, pour les 5 ans à venir (nous sommes à mi-parcours), sur les bases de multiples coopérations : coopération entre le champ politique et technique, entre société civile et secteur social, coopération au sein des territoires.

C'est la raison pour laquelle, ce quatrième CAP MAG revêt une importance particulière en repérant et en mettant en lumière, dans toutes leurs diversités, une partie non exhaustive des modes de coopération en cours au sein de nos services.

Que les nombreux professionnels et administrateurs qui ont participé à ce travail de recherche et de mise en forme de la pensée et de l'action en soient remerciés.

Daniel PAGOTTO
Président de SAUVEGARDE



SAUVE
GARDE

LES COMPTABLES DE SAUVEGARDE POURSUIVENT ET RENFORCENT LEUR COOPERATION

Par définition un siège social gère un ensemble de processus dont la responsabilité est assurée par la Direction Générale de l'Association :

- Processus management et stratégie,
- Processus ressources financières et comptables,
- Processus gestion des ressources humaines,
- Processus systèmes d'information,
- Processus évaluation et amélioration continue de la qualité,
- Processus de formation,
- Processus garanties et conformités.

La mise en œuvre des activités du siège social, qu'il s'agisse de la contribution à la vie associative ou à la mission des établissements et services, repose sur les personnels du siège social qui sont répartis en trois équipes :

- Administrative et ressources humaines,
- Comptabilité et finance,
- Informatique.

Ces équipes sont à la fois distinctes dans leurs attributions et complémentaires dans leurs objectifs.

UN CONSTAT

Lors de la réunion annuelle des comptables de l'association, il a été exprimé le souhait d'une meilleure coopération entre le service comptable du siège social et les comptables des services. Le siège social a donc initié une nouvelle dynamique de collaboration entre les services et c'est dans cette perspective que les modalités de travail comptables et financières ont été repensées.

ORGANISATION

Comment est organisé le processus ressources financières et comptables de SAUVEGARDE ?

Géré par le service comptable et financier du siège social, constitué d'une directrice financière et de 3 comptables (référentes comptables), le processus ressources financières et comptables de SAUVEGARDE regroupe l'ensemble des questions financières tel que :

- La trésorerie,
- Les paiements,
- L'accompagnement des services,
- Le soutien technique,
- L'organisation administrative des budgets prévisionnels, des comptes administratifs et de la consolidation des comptes annuels (plus de 35 budgets),
- Le conseil en stratégie budgétaire et accompagnement dans les relations avec les autorités de tarification,
- L'animation de groupes de travail inter services.

Chaque établissement et service fait l'objet d'une comptabilité séparée tenue par du personnel administratif et comptable (12 comptables).

RÔLE DU RÉFÉRENT

- Interlocuteur principal de chaque service,
- Conseils aux services,
- Soutien technique,
- Élaboration des comptes administratifs et des budgets prévisionnels en collaboration avec les services.

DES AXES DE DÉVELOPPEMENT

Pour améliorer la coopération trois groupes de travail se sont créés et ont défini des axes de développement.

Le renforcement du lien entre les services et le siège social

Ce groupe de travail s'est donné pour objectif d'améliorer la communication entre le siège social et les services afin de recevoir et transmettre les informations nécessaires au bon déroulement de leur activité.

Pistes d'actions :

- Mise en place de réunions collectives au minimum 2 fois par an,
- Élargissement du rôle de référent comptable du siège. Chaque service a depuis janvier 2017 son propre référent, ce dernier devient un interlocuteur privilégié. Il est en capacité de conseiller et d'accompagner les comptables des services dans toutes leurs problématiques comptables.

L'amélioration de l'accueil des nouveaux salariés comptables

Dans ce groupe de travail, il a été décidé que désormais chaque nouveau salarié (comptable) commencerait son parcours d'intégration par une immersion de 2 jours au Siège Social avant de rejoindre son service.

Un processus d'intégration a été créé en répertoriant les principales étapes afin de permettre au nouveau salarié de débiter sereinement son

activité (cf. tableau ci-dessous) tout en la familiarisant aux spécificités comptables et financières du secteur social et médico-social.

L'analyse financière

Les membres de ce groupe ont partagé leurs connaissances techniques et les particularités propres à leur activité pour choisir des outils communs au service de l'analyse financière. La coopération inter services prend alors tout son sens, chacun peut s'enrichir des pratiques professionnelles des autres.

Dans ce même objectif, une plateforme intégrant des ressources comptables à usage des services a été créée. Chaque comptable ou directeur peut consulter et/ou apporter des outils permettant d'être plus efficace dans son travail. La progression de nos capacités à travailler ensemble (liens entre comptables des différents services et liens entre les comptables et le siège social) optimise la coopération au profit de l'association, de ses activités et donc des usagers. Le travail en lien, le décloisonnement des pratiques et l'échange d'informations sont et seront des atouts essentiels quant aux futurs changements dans notre mode de fonctionnement budgétaire. En effet, dans un futur proche cette collaboration facilitera la mise en place des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et des États Prévisionnels des Recettes et Dépenses (EPRD) dans notre association.

Les comptables de SAUVEGARDE

COMMENT SE PASSE UN PARCOURS D'INTEGRATION DU PERSONNEL COMPTABLE AU SIEGE ?

Le parcours d'intégration se déroule sur 2 jours.

La personne recrutée est accueillie au siège par la directrice financière le 1er jour de son embauche :

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

- Présentation du personnel,
- Visite du bâtiment,
- Remise des documents de référence (documentations comptables, organigramme, liste téléphonique...).

PRÉSENTATION THÉORIQUE DES SPÉCIFICITÉS DU SECTEUR

- Échéancier comptable,
- Les comptes administratifs,
- Les budgets,
- Les PPI,
- LA M22 bis (plan comptable...),
- Procédures comptables,
- Particularités comptables (comptes de liaison, affectation de résultat...).

Le nouveau salarié est ensuite installé sur un poste de travail avec son référent comptable qui lui créera son profil comptable et lui expliquera :

- Le logiciel comptable,
- Le site bancaire,
- Les divers supports et les documents de travail (dossier de contrôle...).

La personne est ensuite installée dans le service.

L'atelier logistique : Un partenariat avec le Crédit Agricole

L'atelier logistique se situe zone artisanale de Laville à Bon Encontre depuis sa création en avril 2009. Il se compose de 7 personnes. Comme son nom l'indique l'activité de cet atelier est la logistique de produits imprimés CA et fourniture de bureau pour les agences du Crédit Agricole de la région Aquitaine.

La réception et le stockage

Sous le contrôle de l'encadrante, les personnes réceptionnent et enregistrent informatiquement le stock des marchandises du CA. Nous gérons 543 références ce qui représente un stockage de 350 palettes.

Les commandes des 200 agences d'Aquitaine

→ Chaque semaine nous recevons les commandes des agences via internet.

- Une commande comporte une à plusieurs références qui correspondent à des lignes.
- Les opérateurs préparent les commandes suivant l'ordre des tournées du transporteur.
- Deux personnes saisissent sur le logiciel dédié à notre activité le bon de livraison de chaque commande une fois contrôlée.
- Une fois par an, nous effectuons un inventaire complet, nous faisons aussi un contrôle permanent des stocks informatiquement et physiquement.

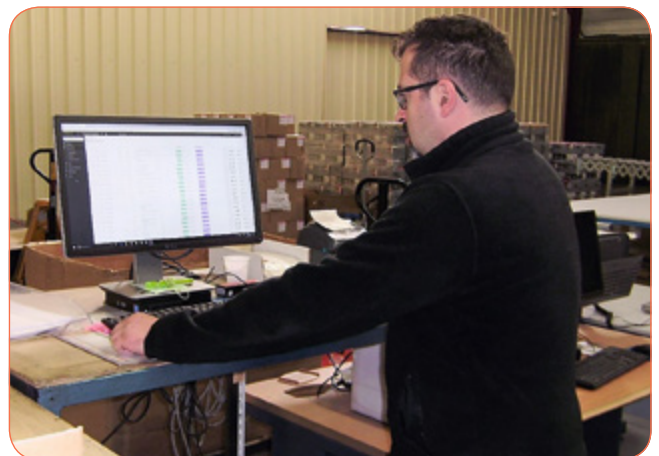
Notre partenariat avec le Crédit Agricole a permis la création de nouveaux métiers avec l'acquisition de grandes compétences professionnelles, informatiques, pour le personnel en situation de handicap.

Sylviane TURCO
Monitrice d'Atelier

« Notre relation dure depuis 8 ans. Les débuts furent une découverte pour tous. Depuis la prestation logistique fonctionne très bien. Le logiciel de gestion a été changé plusieurs fois et les opérateurs se sont très bien adaptés. Nous avons confié de nouvelles tâches ponctuelles à cet atelier : roulage des affiches pour nos agences, déplacement de boîtes d'archives. C'est une relation de confiance qui doit se poursuivre dans le temps. »



Olivier PONS,
Gestionnaire Economat,
Service Achats et Prestations,
Crédit Agricole d'Aquitaine.



L'évolution d'un parcours professionnel à l'E.S.A.T. Cart'Services

Arrivé en 1993 cette personne travaille sur différents ateliers pendant 5 ans avant d'intégrer l'atelier Incarta. Sa rigueur et sa soif d'apprendre décelées lors de ses premières années permettent à ses encadrants de le former à l'un des postes clés de l'atelier. En effet il gère les comptes de la fabrication de produit imprimé : il assure le suivi des différentes fiches de production nécessaire à la comptabilité du client et de l'atelier.

Lors de la création de l'atelier logistique en 2009 M.G. demande à y travailler.

Il travaille comme préparateur de commande.

D'abord réticent, mais grâce à la confiance qu'il accorde à son encadrante, Il apprend à se servir du logiciel de saisie des bons de commande et de livraison du client. Au cours des dernières années il a continué à être formé à l'évolution ou au changement des différents logiciels.

Toutes ces compétences acquises au fil de ces années lui ont permis de suivre le parcours de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience pour le titre d'agent d'entreposage de messagerie. Son attestation lui sera délivrée le 12 juin 2017 lors de la cérémonie régionale de remise des attestations de compétences.

PÔLE

Protection & Handicap

La coopération entre le service de tutelles et ses usagers

Parlons de coopération entre le service de tutelles et ses « usagers ».

D'abord, qui sont-ils, « ces usagers » ? Le code civil nous éclaire sur cette question

« Toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier d'une mesure de protection juridique. »

La coopération varie selon le niveau de protection

Les usagers du service de tutelles sont donc des personnes qui souffrent d'une altération et qui bénéficient d'une protection prononcée par un juge. Et ce juge porte un nom tout désigné : le juge des tutelles. La coopération entre la personne protégée et la personne mandatée pour exercer la mesure de protection va prendre des formes différentes selon le niveau de protection prononcé par le juge.

Tutelle

Dans le langage courant, nous parlons de « mise sous tutelle » d'une personne sans distinction du niveau de protection.

La « tutelle », juridiquement parlant, est la mesure de protection la plus forte car c'est une mesure de représentation : le tuteur devient le représentant légal de la personne.

Dans le cas d'une tutelle, l'avis de la personne est toujours recherché, mais la coopération n'est pas le fondement même de la mesure.

La personne est représentée donc le tuteur, lui-même sous l'autorité du juge, peut agir sans la personne protégée.

Curatelle

En réalité, au service de tutelles de Sauvegarde, la majorité des mesures exercées sont des curatelles renforcées. Il s'agit d'une mesure plus légère, d'assistance. Elle implique de fait, une collaboration rapprochée entre le curateur et la personne. Concrètement, le curateur perçoit les revenus de la personne sur un compte spécifiquement ouvert au nom de cette dernière.

Depuis ce compte, il doit régler les dépenses et verser l'excédent à la personne. La coopération, sur ce terrain délicat de l'argent peut donc prendre des formes de « négociation » plus ou moins ardue : négociation sur les choix de budget (on finance plutôt un smartphone ou l'achat d'un lave-linge ?), négociation également sur les montants des sommes reversées à disposition de la personne. La plupart du temps, une somme hebdomadaire ou mensuelle est définie pour l'alimentation et l'argent dit « de poche ».

Mais subsiste la possibilité de verser des « suppléments... » C'est là que s'engouffre toute la problématique des désirs sans fin (sans faim ?) des êtres humains douloureusement soumis aux images d'une société d'abondance...

Concernant la souscription des contrats de la vie courante, abonnement téléphonique, assurance véhicule ou habitation, complémentaire santé, les deux signatures, celle du curateur et celle de la personne protégée sont nécessaires. La coopération, ici, prend la forme d'un accompagnement au choix des contrats et parfois d'un accompagnement physique aux démarches.

Qu'en disent les « usagers » ?

Puisque nous parlons de coopération avec les usagers, usagers qu'au service de tutelles nous nommons « les majeurs », il était vraiment opportun et important d'aller demander à quelques majeurs « coopérants » ce qu'ils en pensaient.

En effet, pour eux, de quoi s'agit-il, quand on parle de coopération ? D'une opération à deux ? A deux quoi ? A deux inconnus ? D'une soustraction ? Leur retire-t-on quelque chose ? D'une addition ? Ajoute-t-on le travail de l'un au travail de l'autre ? D'une multiplication ? C'est-à-dire : est-ce qu'en unissant nos forces et nos compétences nous allons plus loin ? Compliqué, le problème. Mais les majeurs rencontrés, eux, ont eu des réponses simplifiantes, éclairantes, vivifiantes. Faisons un peu silence de notre position et écoutons-les :

Monsieur P.

« Oh oui, c'est bien, on fait ensemble. Moi, je suis très content. Si j'avais su, je me serais mis sous curatelle bien avant. Je me suis tellement fait avoir, avant. Les gens ont tellement abusé de moi. Je prêtais de l'argent et puis après... vous savez ce que c'est... on vous le rend pas. Ils ont tellement profité de moi. Maintenant, c'est bien, quand on me demande de l'argent, je dis que je suis sous tutelle et hop, on me laisse tranquille. »

Madame B.

« Est-ce que j'ai l'impression qu'on travaille ensemble ? Ben, oui. De toute façon, il ne faut pas travailler chacun de son côté. Moi, je vous tiens au courant de tout ce que je fais. Quand j'ai quelque chose, je vous appelle. Quand c'est vous qui avez quelque chose, vous m'appellez. Ça marche comme ça. »

Madame R.

« J'ai confiance. Je sais que quand quelque chose est fait par le service de tutelles, c'est dans le sens du bien. De toute façon, je sais que rien ne peut être fait sans moi, qu'il faut ma signature plus celle du curateur. Et puis il y a la juge aussi. »

Monsieur G.

« C'est moi qui ai demandé une mise sous curatelle. J'avais des angoisses, j'étais surendetté. Quand je rentrais chez moi, le soir, après le travail, je rentrais avec la hantise qu'un huissier soit passé. Je trouve que ça se passe bien avec le service de tutelles. Je suis toujours informé, quelquefois un peu tard mais je suis informé de ce qu'il se passe. Non seulement je me sens acteur mais surtout, je me sens soulagé. »

Monsieur R.

« Je suis content d'être sous curatelle, ça m'aide à diriger mes comptes. Le problème qu'il y a, c'est que vous savez beaucoup de choses que je ne sais pas sur ma situation. Je suis toujours le dernier à savoir. Moi, j'aimerais qu'on me dise davantage les choses : quand il y a un remboursement du docteur, quand vous payez une facture. Les $\frac{3}{4}$ des choses, je les fais tout seul. C'est ma famille qui m'a appris. On appelle ça « se débrouiller tout seul », au-to-no-me, voilà, « autonome » ça s'appelle. On est là pour qu'on soit aidés, protégés. »

Qu'ont dit les usagers ?

On leur a demandé « coopération ? ». Ils ont répondu « protection ».

D'ailleurs, le service de tutelles ne s'appelle pas le service de tutelles.

Il s'appelle le service MJPM : Mandataire Judiciaire à la Protection de Majeurs.

Valérie BRUNEL, Service MJPM

PÔLE

Protection & Handicap

Sport et nutrition au SAVS !

L'équipe du SAVS Sauvegarde a présenté un projet concernant une démarche d'éducation pour la santé à destination de personnes en situation de handicap psychique et elle a, pour cela obtenu une subvention.

Aujourd'hui, nous constatons pour une partie des personnes accompagnées, une prise de poids importante, un déséquilibre alimentaire au quotidien, une méconnaissance des grandes familles d'aliments, une consommation excessive de boissons sucrées, avec des répercussions et des conséquences sur leur santé physique et psychique (accroissement des douleurs articulaires, des maladies cardiovasculaires, du diabète, du cholestérol, addiction au sucre avérée...).

Ce constat va de pair avec une forte demande de prises en charge et de suivis diététiques de la part des personnes accompagnées.

LE SAVS à l'écoute de ces problématiques

L'équipe du SAVS dépiste, prévient et veille à l'état nutritionnel des personnes accompagnées, en leur proposant deux démarches :

Une connaissance et une pratique améliorée de leur équilibre nutritionnel

Les consultations mensuelles personnalisées et individuelles avec une diététicienne (sensibilisée au handicap), permettent de dépister les situations de surcharge pondérale le plus précocement possible, de sensibiliser à une éducation nutritionnelle et de



travailler l'intérêt de la mise en place d'une activité physique et sportive adaptée et régulière. Les consultations ont lieu au cabinet de la diététicienne en centre-ville d'Agen, dans un objectif d'autonomisation des personnes (gestion du temps de déplacement et du mode de transport). C'est aussi dans un objectif d'ouverture vers la cité et le milieu ordinaire.

L'accès à une pratique sportive adaptée et régulière

Par le partenariat avec un éducateur sportif indépendant (Diplômé d'État et sensibilisé au handicap), le SAVS, propose aux bénéficiaires l'intégration (individuelle et/ou collective) dans les clubs sportifs de leur choix. Ce professionnel est en charge de recenser les sports choisis, de repérer et de construire le partenariat avec les différents lieux de pratiques sportives (salle de sport, centre social, associations...) et d'y accompagner les personnes pour les premiers rendez-vous, et d'assurer lui-même certaines initiations sportives. Les activités physiques adaptées et sportives se situent à la frontière de la santé, de l'éducation, du jeu et des loisirs. Elles représentent un facteur essentiel d'équilibre personnel, de maîtrise de son corps (équilibre, orientation dans l'espace), d'affirmation de soi dans sa relation avec l'autre, de développement relationnel et social et d'intégration.

L'équipe du SAVS



Un mur d'escalade comme outil de médiation

Depuis deux ans, le Service de Prévention Spécialisée de Villeneuve-sur-Lot propose lors du marché de Noël, une action qui tend à agir positivement sur le « vivre ensemble ». Le projet « mur d'escalade » est né de la volonté de vaincre les difficultés de cohabitation dans l'espace public, entre la jeunesse villeneuvoise et les Villeneuvois (commerçants, habitants, passants). Le but est de contribuer à changer le regard des uns et des autres, de faire émerger des attitudes positives en permettant la rencontre et en responsabilisant les jeunes.

Ainsi lors de cette animation, les jeunes sont co-responsables de l'accueil des passants, ils assurent « la sécurité » des utilisateurs du mur. Si certains jeunes créent parfois un sentiment d'insécurité dans la ville, dans ce cadre, ce sont eux qui assurent les grimpeurs. Du point de vue des passants, ils s'initient à l'escalade urbaine, rencontrent certains jeunes

qu'ils côtoient dans le centre-ville, ce qui favorise un changement d'opinion sur leurs capacités à s'investir dans un projet avec leur ville et a contribué à modifier leurs représentations.

Du point de vue des éducateurs, l'objectif est de mieux faire connaître le service et la mission de la Prévention Spécialisée au travers de notre présence et de nos échanges.

Ce type de projet s'inscrit également dans une volonté de coopération plus forte et concrète avec des acteurs du territoire, tels que le Service Enfance Jeunesse de la Mairie représenté par le Bureau d'Information Jeunesse, des associations sportives et/ou culturelles qui ont proposé des démonstrations et des ateliers. Un travail de partenariat pour intégrer positivement les jeunes Villeneuvois dans leur ville ; ville qui appartient à toutes les générations.

L'équipe de Prévention Spécialisée

PÔLE

Enfance & Famille

Le Service d'AEMO de Sauvegarde participait les 15, 16 et 17 mars 2017 à Nantes, aux 37^{èmes} Assises Nationales CNAEMO (Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert)

Durant trois jours, la jeunesse nantaise s'est cachée tant la densité au mètre carré de travailleurs sociaux de la protection de l'enfance avait augmenté au cœur de la ville de Nantes. En effet se tenait à la Cité Internationale des Congrès de la ville les 37^{èmes} Assises du CNAEMO, réunissant de nombreux acteurs de l'AEMO venus de toute la France.

Le thème de ces assises était : « Protection de l'enfance : l'inclusion, version 2.0 de l'insertion ? ». Ce titre pour le moins énigmatique nous a permis de nous projeter et de réfléchir aux pratiques professionnelles de demain. En effet, il s'agissait pour ces 37^{èmes} assises d'anticiper les évolutions du secteur de la protection de l'enfance et de ses pratiques avec l'apparition au sein des politiques sociales européennes depuis le début des années 2000 du terme d'« inclusion » au détriment des notions d'insertion ou d'intégration.

Cette évolution pourrait bien advenir au sein des politiques sociales nationales, venant directement interpeler nos pratiques, nos fonctionnements, et même au-delà nos engagements et nos valeurs. Encore faut-il savoir ce que recouvre cette notion d'inclusion ?

La notion d'inclusion porte en elle le débat puisqu'à ce jour, elle ne possède pas de définition propre si ce n'est par une dynamique opposée à celle de l'exclusion. Le débat porte alors sur ce que sera le contenu des politiques d'inclusion : opportunité de création, de décroisement ; ou théorie molle qui réintroduit avec d'autres termes la normalisation. Nous avons assisté durant ces trois jours à de nombreuses interventions de chercheur en sociologie, psychologie, sociolinguistique, et d'autres disciplines qui toutes ont enrichi nos réflexions.

Autant vous dire que les spéculateurs pouvaient faire tripler leur profit tant des litres de café ont été engloutis. Sans pouvoir toutes les développer, nous témoignerons de trois interventions pertinentes et critiques :

- Le Professeur de sociolinguistique et de didactique des langues Philippe BLANCHET qui à travers l'histoire des mots « assimilation, intégration, insertion et inclusion », nous a invités à réfléchir à la construction d'une société qu'il nomme « hospitalitaire », inspirée du terme hospitalité, impliquant que chacun fasse de manière égale une partie de la démarche vers l'autre. En effet, il n'existe plus alors de distinction hiérarchisante entre le professionnel et la personne accompagnée, le terme d'hôte désignant à la fois celui qui accueille et celui qui est accueilli.
- La Psychologue, Docteur en sociologie et Professeur en sciences de l'éducation Catherine SELLENET qui à travers ses travaux de recherche pose un regard critique et constructif sur les processus mis en place en protection de l'enfance pour favoriser la participation des personnes accompagnées. De nombreux enseignements peuvent être tirés de ses travaux.
- Enfin, l'intervention de Faysal HANNECHE, Explorateur qui est venu nous rappeler à travers son parcours que l'essentiel de notre travail reste la rencontre humaine. Cet homme, sorti à 18 ans des foyers de la protection de l'enfance, a réalisé l'exploit de rallier en solitaire le Pôle Nord, puis quelque temps plus tard le Pôle Sud. Sans aucun misérabilisme, son témoignage interpelle forcément et rappelle le sens du mot humilité.

Outre les espaces de réflexion, ces 37^{èmes} assises ont également été marquées par des rencontres riches avec nos collègues de la Région et même au-delà, sous les bons hospices de la cité Nantaise. C'est ici également l'occasion de rappeler qu'en 2018, les 38^{èmes} assises du CNAEMO auront lieu dans notre Région, à Biarritz. Les salariés du Service d'AEMO de Sauvegarde, qui participent au GRAEMO (Groupe Régional de l'Action Educative en Milieu Ouvert), participent également activement à cet événement et à son organisation par leur « inclusion » au sein du GOA (Groupe d'Organisation des Assises). Rendez-vous donc en 2018 pour de nouvelles assises.

Soizick COUASNAULT, Équipe AEMO



Quelles coopérations au service de l'action sociale et médico-sociale ?

Pour remplir leurs missions et répondre à la variété des problématiques des publics qu'ils accompagnent les professionnels de Sauvegarde sont régulièrement conduits à échanger et à travailler avec une diversité d'institutions, à nouer des liens et à coopérer avec une multiplicité de partenaires et d'acteurs. « Travail ensemble »⁽¹⁾, partenariat, action collective, travail en réseau, coopération sont autant de termes utilisés pour qualifier quelques-unes des déclinaisons des formes d'engagement des acteurs du secteur social et médico-social.

En effet, quels que soient les termes empruntés, les questions du travail en liens, du travail avec d'autres, des démarches de partenariat sont omniprésentes, on peut même dire qu'elles sont inhérentes et voir même font partie intégrante de l'action sociale. Si selon les époques et les contextes, ces questions sont déclinées sous des formes et des modalités de réponses différentes, il apparaît clairement qu'elles occupent avec récurrence une place prégnante dans le travail social.

Essai de définitions

Avant même de tenter de saisir ce que recouvre ce « travail ensemble » dans les pratiques et quels en sont les enjeux, il nous paraît utile d'en poser quelques définitions. Notion floue, polysémique et quelque peu « fourre-tout », le partenariat⁽²⁾ existe selon des déclinaisons multiples et infinies. Julien DAMON⁽³⁾ insiste d'ailleurs sur le fait qu'il n'y a pas

un, mais des partenariats. Employé de façon indifférenciée pour évoquer tantôt un travail collaboratif, une action coordonnée et contractualisée, ou encore la mutualisation de moyens et de compétences, le partenariat renvoie à des réalités et des pratiques professionnelles très différentes. Ainsi, le Ministère de l'emploi et de la solidarité en propose la définition suivante : « *Coopération entre des personnes ou des institutions généralement différentes par leur nature et leurs activités. L'apport de contributions mutuelles différentes (financement, personnel...) permettant de réaliser un projet commun* »⁽⁴⁾. On le voit ici, s'il est très utilisé par les acteurs et les politiques dans des contextes et dans des sens différents, l'emprunt régulier de ce terme ne nous dit pas grand-chose, ni sur la nature des liens qu'ils supposent, ni sur les relations et les interactions qu'ils engendrent, pas plus que sur les pratiques qu'ils génèrent.

(1) F. DHUME Du travail social au travail ensemble, Le partenariat dans le champ des politiques sociales ed. ASH 2001

(2) Le terme apparaît pour la première fois dans le dictionnaire en 1984.

(3) J. DAMON, Le partenariat, Retour sur une notion d'un quart de siècle, Revue de droit sanitaire et social, vol.45, n°1, 2009, pp.149-162.

(4) Bulletin officiel, Solidarité Santé, Vocabulaire du domaine social, Ministère de l'emploi et de la solidarité, n°2002/ 1bis, fascicule spécial.

Francis DHUME souligne non seulement les multiples possibilités de définir le mot partenariat, mais il invite à une certaine méfiance à son égard : sorte de « mot magique », il est en quelque sorte selon lui, le « nouveau paradigme-fétiche », « l'outil publicitaire », utilisé tant dans les entreprises que dans les politiques publiques. Aussi, cette banalisation du terme ne doit pas pour autant dédouaner de la nécessité de questionner la qualité des liens entre les acteurs, ni celle d'interroger leur pertinence au service de l'action. Le travail ensemble est une « condition nécessaire » mais pas « toujours suffisante » ou satisfaisante pour répondre aux enjeux complexes de l'accompagnement.

Au-delà de cette vigilance nécessaire, la pertinence des modèles de coopération est toutefois régulièrement avancée car ils contribuent à faire mieux en faisant autrement et permettent de prendre en charge collectivement les défis complexes qui sont les nôtres. « La segmentation hiérarchique du travail n'a pas le même sens que la mobilisation de l'intelligence collective pour affronter ensemble des questions communes. »⁽⁵⁾

Une injonction au partenariat dans l'action sociale : détour par l'histoire

L'injonction au partenariat est particulièrement prégnante dans le secteur social, en témoigne la multiplication des textes relatifs au travail ensemble et à l'institutionnalisation des réseaux. Le travail ensemble est posé depuis une trentaine d'années comme un principe d'action indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques. Questionnées et revisitées régulièrement, les politiques publiques en faveur de l'action sociale et médico-sociale invitent les acteurs dès les années 80, à travers les ordonnances et les lois successives, au décloisonnement et à la transversalité. La question du partenariat émerge dans le travail social au moment même où face à l'amplification de l'exclusion⁽⁶⁾, à la massification de la précarisation, à la nouveauté du profil des exclus, sont remises en cause les politiques d'action sectorielle et segmentée. Schématiquement on peut dire que le constat de la difficulté à répondre à la globalité des problèmes a conduit à la mise en place de dispositifs globaux, dont le partenariat est le « maître mot. » L'évolution des questions sociales, leur complexité ont amené les politiques publiques à poser le « travail ensemble » comme une nécessité voir comme un impératif.

Ainsi, la démarche de partenariat se généralise dans

le champ social notamment à partir des lois de décentralisation⁽⁷⁾. Dans cette perspective les politiques de développement social dès 1982 vont mettre l'accent sur la nécessité du partenariat sur un territoire. Émergent alors les commissions locales de développement des quartiers, les comités de pilotage des contrats de ville, les conseils communaux de prévention de la délinquance. Le dispositif RMI voté en 1988 sacralise le partenariat qui est alors décliné à tous les niveaux : ministériel et interministériel, local (via la commission locale d'insertion chargée d'animer le partenariat local) et départemental. La loi du 29 juillet 1998 d'orientation et de lutte contre les exclusions s'est inscrit dans cette même perspective.

Les années 2000 confortent ces principes en rendant impératifs le travail en liens et en synergie. La Loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale établit le caractère obligatoire pour chaque établissement d'élaborer « un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités... »⁽⁸⁾ De même elle énonce que « les schémas d'organisation sociale et médico-sociale... précisent le cadre de coopération et de la coordination entre les établissements et les services. »⁽⁹⁾

Ainsi les textes législatifs successifs⁽¹⁰⁾ stipulent que la coordination et la coopération doivent être clairement définies et investies par les structures et les acteurs : « pas d'intervention sans mise en synergie de professionnels issus de champs disciplinaires différents... »⁽¹¹⁾ Le partenariat est posé comme « le modèle d'action collective », ce qui conduit M. Chauvière à le définir comme « un élément important de la panoplie des normes et moyens contemporains de l'action publique... qui voisine avec le projet, le contrat, l'évaluation mais aussi la cogestion et le paritarisme... il tend visiblement à faire système... »⁽¹²⁾

Artisans du lien social

C'est dans ces contextes, avec ces grilles de lecture et ces différentes obligations que les professionnels de Sauvegarde s'engagent au quotidien dans leurs missions. Il leur revient entre autre de garantir la protection et les droits des personnes en s'appuyant sur les démarches susceptibles d'optimiser leurs actions. Pour cela ils inscrivent leurs pratiques dans une dynamique interactive, ils tissent des liens avec différents acteurs pour répondre et s'ajuster aux réalités des trajectoires individuelles. A ce titre, on peut dire qu'ils sont en quelque sorte des artisans du lien social, adaptant au mieux leurs tactiques relationnelles et leurs actions aux réalités individuelles, aux plis et aux aspérités du terrain.

(5) F. DHUME, *Du travail social au travail ensemble, le partenariat dans le champ des politiques sociales, contribution à la construction d'un espace de sens*, éditions ASH, Paris 2001.

(6) A ce sujet, S. Paugam, *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Quadrige, 2000. R. Castel, *la métamorphose de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris Fayard, 1995.

(7) Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des libertés des communes, des départements et des régions.

(8) Article L. 311-8 du code l'action sociale et des familles.

(9) Article L. 312-4 du code l'action sociale et des familles.

(10) La loi dite Hôpital Patient Santé Territoire du 21 juillet 2009.

(11) A ce sujet : M. Jaeger, *L'actualité et les enjeux de la coordination des actions et des dispositifs*, Vie sociale mai 2010.

(12) M. Chauvière dans J.Y Barreyre, et B. Bouquet, *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*, ed. Bayard, Centurion, Octobre 2006, pp. 410-412.

La coopération, un outil au service des personnes accueillies au CADA

« L'objectif de la coopération est de décroisser les parcours et les réponses apportées par les établissements et services pour mieux satisfaire les besoins des personnes accueillies. »

Coopérer est un enjeu essentiel au service des missions confiées au CADA, en particulier quand il s'agit de gérer la sortie. En effet, à l'issue de la procédure de demande d'asile, les personnes accompagnées par le CADA peuvent être déboutées (demande d'asile refusée) ou sinon obtenir une protection. Dans le premier cas, l'accompagnement du CADA prend fin un mois après la notification. Dans le cas où le demandeur d'asile obtient une protection (protection subsidiaire ou statut), le CADA poursuit l'accompagnement pendant trois mois renouvelable une fois à compter de la notification. C'est alors un travail d'insertion qui débute : logement, emploi, cours de français, ouverture de droits sont quelques-unes des questions auxquelles, il est

nécessaire d'apporter des réponses. Le projet des personnes ou des familles est l'élément central qui guide l'ensemble des démarches à venir et dans ce cadre le travail de coopération est déterminant dans la construction d'une issue satisfaisante pour les personnes accueillies.

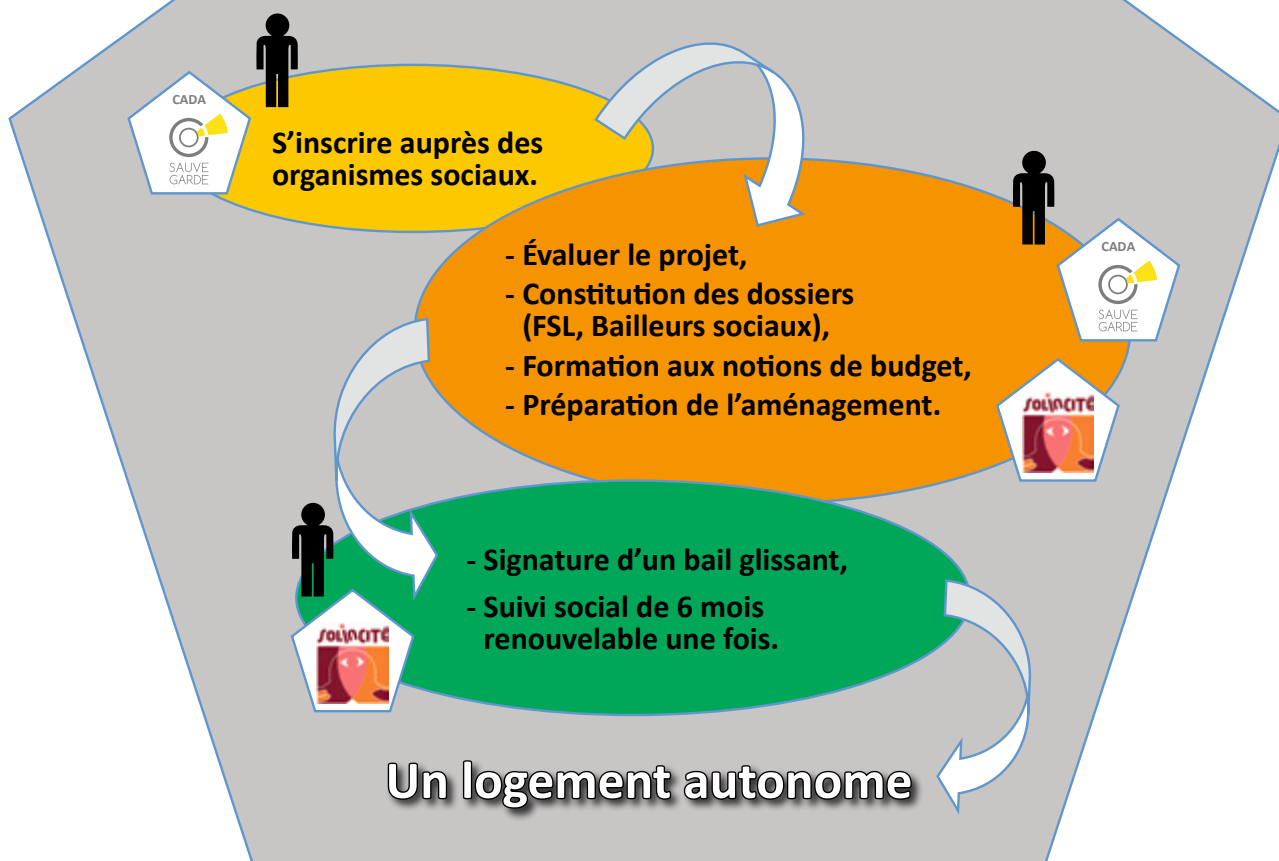
« Solincité » et l'intermédiation locative (I.M.L.)

Ainsi, concernant le logement, l'équipe du CADA travaille en lien avec Solincité, en charge de l'intermédiation locative (IML).

L'I.M.L. est un dispositif de relogement de personnes de plus de 25 ans, qu'elles soient en ménage ou en famille.

Dispositif de lutte contre l'habitat indigne, indécent ou insalubre et de prévention aux expulsions locatives, il effectue la prospection de logements vacants auprès de bailleurs privés. Il assure la gestion et l'accompagnement social au logement des ménages relogés. Il contribue à leur sortie vers un logement autonome. La principale modalité du dispositif est la sous-location vers le bail glissant.

CELLULE DE COOPÉRATION



Ce dispositif est, pour l'heure, le moyen le plus efficace pour travailler la question du logement pour les personnes ou les familles relativement vulnérables. Il permet de mettre en place une démarche constructive et dynamique entre la personne accueillie, le CADA et « Solincité ». Cette coopération est organisée, co-construite et comme le montre le schéma précédent, elle est matérialisée par des modalités d'échanges et de partages des responsabilités.

Cet exemple expose le principe de coopération suivant : deux structures qui accompagnent les projets d'une personne ou d'une famille. Ici l'outil « coopération » permet :

- De répondre au plus près au projet de la personne ou de la famille
- Un gain de temps dans les démarches administratives
- Un temps de formation
- Une évolution dans les prises en charge de chaque partie
- Une démarche pédagogique vers une prise en charge de logement autonome.

La coopération permet de répondre à un enjeu vraiment majeur pour la personne ou la famille. Elle est ici « *un mode d'action collectif organisé pour atteindre un objectif, au service d'un projet dans un contexte donné. [...] Coopératif implique collectif, l'inverse n'est pas nécessairement vrai. Dans la compétition, si je gagne, tu perds et l'inverse ; dans la coopération (difficile à construire) nous gagnons tous ensemble au prix d'une meilleure prise en compte de l'autre...* »⁽¹³⁾

(13) Michel ADAM, *Les valeurs coopératives face à la crise abyssale de nos sociétés*, De Boeck, 2012, pp. 23-39

Dans cette même dynamique les acteurs de la prévention spécialisée nouent des liens avec les acteurs de l'éducation nationale.

Recueillir la libre adhésion des jeunes, garantir l'anonymat, éviter l'institutionnalisation des actions sont quelques-uns des ressorts des pratiques revendiquées par les équipes de prévention spécialisée. C'est pourquoi, jusque dans les années 1973, comme ailleurs, les professionnels de la prévention spécialisée Sauvegarde considéraient que la pertinence de leurs interventions nécessitait qu'elles se situent en dehors des institutions. Toutefois au fil du temps et des évolutions, ils ont peu à peu revu cette position. Face à un certain nombre de constats ils ont été amenés à s'interroger sur le périmètre de leurs actions et sur les liens à promouvoir avec les acteurs locaux. Ainsi aujourd'hui, intervenir dans les institutions scolaires, travailler en coopération avec les acteurs de l'éducation nationale est devenue une perspective pouvant présenter au contraire, beaucoup d'intérêts.

En effet, en dehors du milieu familial, l'éducation des jeunes comme leur façon de penser se construit principalement pendant la scolarité, c'est également, en partie dans les établissements scolaires que se manifestent certaines problématiques. C'est pourquoi, les acteurs de la prévention pensent qu'ils ont un rôle à y jouer, qu'ils peuvent en particulier contribuer à renforcer l'articulation entre le dedans et le dehors. D'ailleurs,



les établissements scolaires en font la demande et c'est donc pour répondre à cette demande et pour prendre en compte les besoins des jeunes qu'ils interviennent désormais en établissements scolaires.

Coopérations

Dans ce contexte, la coopération entre les collèges et la prévention spécialisée peut prendre différentes formes et les modalités d'interventions varient d'un territoire à un autre. Les initiatives émergent du terrain et/ou des rencontres entre l'équipe pédagogique des collèges et les éducateurs. Ainsi, sur deux territoires, Agen/Villeneuve-sur-Lot, deux éducateurs de la prévention proposent un atelier d'une heure et demi, dans chaque classe de 5^{ème}. En demi-groupe, il s'agit, sans la présence d'encadrants de l'établissement scolaire, d'échanger sur des thématiques telles que les préjugés, la laïcité, les valeurs de la république... Sur un autre territoire, s'est mis en place un espace libre et neutre accessible à tous les jeunes du collège sous le principe de la libre adhésion. Cet espace est ouvert une fois par quinzaine par deux éducateurs. Il est un lieu d'échanges, de questionnements, de réflexions sur l'ensemble des sujets qui traversent l'adolescence, sans craindre le regard et le jugement de l'institution.

Des objectifs ambitieux

Ces ateliers ont plusieurs objectifs. Il s'agit d'une part d'apporter aux jeunes des connaissances sur les droits, sur les lois, mais aussi de susciter leurs expressions, réflexions et leurs analyses autour d'un espace de parole non jugeant. Ces interventions sont des supports à l'orientation scolaire et/ou sociale. Grâce à cette implication, l'éducateur peut être un médiateur entre le jeune, l'école et la famille. Les éducateurs souhaitent par ces ateliers, être repérés et identifiés par les jeunes comme « adulte ressource de l'extérieur ». Ce repérage mutuel peut amener la mise en place d'accompagnement éducatif, participer à la vie citoyenne du collège et contribuer au développement d'un partenariat plus soutenu.

Des règles de coopération

Pour atteindre ces objectifs, des règles de coopération doivent être clairement posées. Il est en effet essentiel de bien définir au préalable les missions et les principes d'action de chacun. Le but étant d'éviter les confusions, les rivalités ou une

relation altérée avec les jeunes... Le collège est un lieu de protection et de socialisation, la prévention spécialisée agit au titre de la protection de l'enfance. L'éducateur ne doit donc pas se substituer à l'enseignant et devenir « le prof du dehors ». De même, il est important de questionner le sens des actions que l'on mène et le sens que le jeune va donner à la présence de l'éducateur à l'intérieur des collèges. La qualité des coopérations réside en particulier dans les liens de confiance et les liens interpersonnels, qui se tissent au court du temps, entre l'équipe éducative et les enseignants.

Aussi, le recul permet de dire aujourd'hui, que parce qu'entre autre, elles respectent ces quelques règles, ces coopérations sont fertiles et apportent une réelle plus-value. Ainsi, on relève une évolution positive des relations entre les élèves et les adultes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les relations sociales dans les établissements scolaires sont globalement améliorées. Enfin, cette implication au sein des collèges contribue à faciliter le lien avec les familles et par ricochets, à limiter la déscolarisation.

Les liens avec les acteurs de l'emploi

L'action sociale requiert une ouverture sur l'autre. Les liens ne vont pas de soi, mais sont le résultat d'une construction humaine et de l'implication des acteurs... Les acteurs de l'entreprise, de l'emploi sont des partenaires précieux et indispensables pour accompagner les parcours comme les démarches d'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle.

Le travail de coopération avec les acteurs liés aux champs de l'insertion professionnelle occupe une place majeure au sein du DAMMIE. En effet, la formation et l'emploi sont pour les jeunes, une ouverture sur notre société, tout en étant un levier à leur insertion professionnelle et à leur intégration sociale. C'est pourquoi, l'équipe éducative s'attache à accompagner les jeunes dans la découverte du marché du travail et vers l'accès à l'emploi, à travers entre autre les recherches de stages, de contrat d'apprentissage, de formation et/ou emploi. Dans cette perspective, la coopération avec les employeurs ou les chefs d'entreprise résulte d'une approche volontaire de l'équipe éducative et dépasse largement les attendus d'un cadre institutionnel. Cette démarche « de coopération » est appréhendée par l'équipe éducative du DAMMIE, comme une collaboration, qui permet à des individus ayant des intérêts communs, de travailler ensemble. Cette coopération nécessite un certain degré de confiance et de compréhension entre le jeune, l'employeur et l'éducateur.



Monsieur CAUMIERES, le patron de la boulangerie « Le moulin du Cros » avec son apprenti Adama SAMAKE.

« Pour moi c'est un plaisir de former un jeune motivé et motivant ».

Une coopération « gagnante »

« Tout le monde peut être important, car tout le monde peut servir à quelque chose. » Martin Luther King.

Ainsi, si dans le cadre d'objectifs communs, les acteurs peuvent avoir une vision et une lecture différente de l'accompagnement, il est néanmoins important pour établir une coopération pérenne, que ces différences d'objectifs et de logiques d'action soient clairement posées et repérées par chacun.

Les éducateurs du DAMMIE ont pour mission d'inscrire très rapidement les jeunes accueillis sur une trajectoire professionnelle et d'insertion, en s'appuyant sur la construction de leur projet de vie. En effet, l'insertion professionnelle est une des conditions majeures à la régularisation de la situation des jeunes sur le territoire, cela leur permet concomitamment de sécuriser leur situation administrative. Les jeunes, eux, connaissent parfaitement ces enjeux, c'est pourquoi ils participent activement aux recherches de stages, de formation qualifiante ou d'emploi. De leur côté, les employeurs sont à la recherche de personnels compétents et/ou susceptibles de se former par le biais de stage ou de l'apprentissage.

Cette connaissance respective des attendus de chacun est le point de départ indispensable de ces futures coopérations. S'en suivent la constitution d'un réseau de professionnels large et la mise en place « d'un vivier » d'entreprises. Ainsi, en favorisant et en stimulant les liens entre les différents acteurs, l'équipe éducative joue un rôle important de médiation entre l'employeur et le jeune, leur permettant ainsi d'établir une relation de confiance. Cette construction de liens est une alchimie délicate et nécessite un travail au long cours, scandé de différentes étapes.

« On peut parler d'un partenariat réussi. Après avoir fait confiance au DAMMIE et à Adama, Monsieur CAUMIERES nous assure vouloir prendre deux apprentis supplémentaires pour la rentrée prochaine ».

Rôle de l'équipe éducative dans la construction d'un lien qui permettra la coopération : Il s'agit de construire peu à peu une relation.

L'équipe éducative est présente auprès du jeune tout le long de son parcours, elle l'accompagne dans la première prise de contact avec l'employeur et a un rôle de « facilitateur ».

En effet, nombreux des jeunes accueillis, notamment ceux qui ne sont pas francophones, rencontrent des difficultés supplémentaires dans leur recherche d'emploi ou de formation.

Il s'agit de créer un espace de dialogue et d'écoute respectif entre le jeune et l'employeur et de faire en sorte que s'établissent des liens sur lesquels une coopération puisse se construire. Pour cela il faut faire preuve de pédagogie et faire en sorte que la méfiance à l'égard du public accueilli, laisse la place à la connaissance, à la confiance. Présenter et expliquer les métiers respectifs et les institutions est une façon de rompre avec les préjugés et les représentations erronées que nous avons tous et cela permet de gagner en confiance.

Cette étape requiert une grande disponibilité et des échanges réguliers entre tous les acteurs, elle est en tous cas un préalable indispensable pour établir des liens de confiance.

L'accompagnement éducatif s'attache ainsi à favoriser les rapports de confiance, à faire en sorte que les besoins et les attentes de chacun soient respectés et pris en compte.

Le respect, l'écoute et la prise en compte de l'autre tiennent une place prépondérante dans la construction et la pérennité de la relation.

Coopérations avec les acteurs de la justice

L'accompagnement et la protection des personnes supposent le plus souvent, l'intervention et l'implication de différents professionnels. Dans ce cadre, cohabitent et interagissent des acteurs dont les missions et les cultures professionnelles sont spécifiques et dont les enjeux, les logiques, les contraintes sont différentes parfois même opposées. Comment les actions de ces professionnels s'articulent-elles ? Au service de quelle cohérence ? La coopération du service des tutelles de Sauvegarde avec les juges des tutelles, celle de l'AEMO avec le juge pour enfant apportent quelques éléments de réponse.

L'importance de connaître les missions respectives

Le service de tutelles est destinataire de mandats donnés par les juges des tutelles⁽¹⁴⁾ pour exercer des mesures de protection juridique. Pour ce faire, la communication avec les juges est essentielle. Il est en effet, important que les juges puissent nous

identifier, connaître notre vision de l'exercice de la mesure. La disponibilité du service est également nécessaire pour travailler en coopération. Pour cela, les juges et greffiers disposent des mails et lignes directes de chaque mandataire et le service se rend dans chaque tribunal, plusieurs fois par mois pour échanger le courrier et discuter éventuellement des situations.

(14) Sur le Lot-et-Garonne, trois tribunaux d'instance se répartissent le territoire avec quatre juges des tutelles, deux pour le tribunal d'instance d'Agen et respectivement un pour Villeneuve et Marmande. Les juges des tutelles peuvent siéger sur d'autres services de l'instance, comme le surendettement par exemple. Les juges des tutelles peuvent être amenés à régulièrement changer de poste pour d'autres fonctions, en moyenne, un juge des tutelles reste 2 ans sur le même poste. (Adaptation du service aux pratiques et exigences des juges)

Les échanges avec les magistrats et les greffiers sont très souvent formalisés

Concrètement, nous avons besoin de l'autorisation du juge des tutelles pour accomplir certains actes, dans le cadre de nos missions. Nous le sollicitons par le biais d'une requête. Le juge formalise alors sa décision (accord ou refus) en rendant une ordonnance. Les exigences légales imposent également la production annuelle des comptes rendus de gestion, qui reprennent l'ensemble des recettes et dépenses et des rapports sociaux qui restituent, pour chaque personne, les éléments importants de l'accompagnement social effectué.

Les situations particulières, non prévues dans le détail par la loi, amènent une pratique ajustable. Par exemple, le Juge des tutelles peut être sollicité dans le cadre d'une opposition entre le mandataire délégué et le majeur protégé ou encore sur l'aménagement de la mesure de protection. Ce type de situations, bien que régulières, demande une adaptation de l'exercice de la mesure de protection. De même des audiences peuvent être sollicitées à la demande du majeur protégé ou du service en fonction des besoins. Il s'agit d'un temps d'échange où chacun peut exprimer et argumenter ses positions. C'est à ce moment-là que la coopération prend tout son sens. Ces rencontres permettent au juge de se rendre compte de la problématique et des difficultés du majeur protégé. Le juge appréhende différemment ce type d'audience en fonction des situations. Le Juge des tutelles peut soutenir le mandataire dans son positionnement pour l'intérêt du majeur protégé, mais également rassurer le majeur protégé en réaffirmant son rôle de contrôle de l'exercice des missions du mandataire. Il peut enfin prendre la décision de laisser le majeur protégé agir seul pour un acte ou des actes particuliers et ce en opposition avec la position soutenue par le mandataire ou afin de répondre à une stratégie d'autonomisation.

Le travail et l'intérêt de la confiance entre service et magistrat

La communication entre le service et le magistrat est essentielle. Elle permet au juge d'avoir une vision globale et la plus fidèle possible de la situation de la personne, ce qui donne à l'action plus de sens. Il est également important que le rôle du service mandataire puisse être réexpliqué, confirmé par le juge au majeur protégé pour recréer cette confiance.

Les audiences peuvent être l'occasion pour les juges de faire état de dysfonctionnement, de manquements, de retards repérés : rappels de documents obligatoires non fournis dans les délais légaux, des procédures légales, indépendamment de la problématique en cause. Aussi,

la confiance des juges envers le service est primordiale pour le bon fonctionnement des mesures de protection et la bonne gestion des situations particulières. Il s'agit d'un travail régulier et permanent, qui nécessite des remises en question sur les pratiques professionnelles du service. La communication des responsables du service au sujet des difficultés rencontrées par le service sur le plan budgétaire et organisationnel par exemple, peut permettre aux juges d'adapter leurs exigences aux conditions concrètes et pratiques de l'exercice des mandats.

Le service des tutelles : un médiateur

Il arrive régulièrement que les audiences soient préparées et ré-abordées avec les majeurs les plus fragiles afin qu'ils puissent entendre et comprendre la portée des mots prononcés par le juge. Le discours du magistrat pouvant être vecteur d'angoisse pour les majeurs protégés.

Les audiences peuvent prendre tout leur sens à la condition que le magistrat soit correctement informé sur la situation de la personne. Le service de tutelle doit par un exposé complet et objectif de la situation, permettre au juge de préparer au mieux l'audition. Le juge peut, dès lors, en connaissance de cause, recueillir l'avis de chacun et se positionner au plus près de la demande et de l'intérêt du majeur protégé. De même que la préparation de l'audition à venir avec le majeur protégé peut permettre à l'intéressé, d'une part, de comprendre les enjeux de cette audition et, d'autre part de faciliter l'expression de ses volontés. L'intérêt est de permettre à chacun d'être à sa place, notamment lors des audiences, afin que l'objectif premier, qui est l'intérêt du majeur protégé, ne soit pas perdu de vue. Ainsi, les majeurs protégés, entendus, se sentent rassurés par le renfort de la crédibilité et la démonstration de confiance donnée par les magistrats au travail fourni par le service.

Une logique de coopération

Même si le tribunal est prescripteur, les juges ont besoin des auxiliaires de justice pour exercer les mesures de protection. Il s'agit d'un travail fait de concours, où l'enjeu est identique pour tous : la protection des intérêts personnels et patrimoniaux de la personne atteinte d'une altération de ses facultés mentales ou physiques. En cas de difficulté, ou d'aménagement, le service sollicite les magistrats dans une logique de coopération entre les acteurs de terrain et les magistrats. Ainsi, le travail fourni par le mandataire et le majeur protégé dans un but commun, d'allègement de la mesure de protection par exemple, est corroboré par la décision définitive du juge qui vient reconnaître le travail effectué et l'évolution positive de la personne. De même, lors de désaccord rencontré avec la personne, le magistrat agit comme un tiers dans le conflit mais en s'appuyant régulièrement sur les logiques éducatives avancées par le service pour statuer.

Il en va de même lorsque les agissements du majeur protégé portent atteinte à la sécurité du mandataire ou au service. Il est alors important que les demandes de décharge puissent être accueillies en tout état de cause, par les juges. Toute la difficulté de notre travail est de répondre aux attentes de la justice, du majeur protégé et, dans une moindre mesure, de son entourage en prenant en compte les contraintes liées à un fonctionnement de service. La logique de coopération est inhérente à notre métier et mérite d'être travaillée quotidiennement par chacun des acteurs pour répondre le mieux possible aux missions confiées.

La coopération du magistrat avec le service AEMO : une dynamique dialectique

Les missions d'un service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) sont intrinsèquement liées au Juge des Enfants et au respect d'un cadre juridique global : le travail éducatif est bordé par la protection de l'Enfance qui motive l'intervention du magistrat mais doit s'opérer également avec le droit des familles. Pour le service AEMO, la coopération avec le Juge des Enfants s'inscrit dans une dynamique temporelle qui scande notre accompagnement auprès des familles, par différents moments : les audiences avec les familles (début de mesure, fin de mesure, renouvellement, audiences exceptionnelles), les rapports envoyés au magistrat (préconisations faites par le service dans l'objectif d'un éclairage et une aide à la décision pour le Juge), les « entre deux » dans une relation d'ouverture et de dynamique avec le Juge au vu de l'évolution ou d'événements qui marquent un enfant, une famille. La bonne coopération entre le service d'AEMO et le Juge des Enfants est donc essentielle pour nos missions ainsi que pour la qualité et la clarté de notre travail auprès des familles.

Nous avons souhaité dans le cadre de ce dossier recueillir le point de vue de Madame Maurel-Millasseu Juge des Enfants du tribunal d'Agen qui œuvre dans cette juridiction depuis de nombreuses années. A partir, de sa longue expérience de pratique avec nos différents services, nous avons recueilli sa vision de la coopération avec notre service d'AEMO (nous essaierons de respecter au plus près ce qui a été exposé).

Une dialectique entre l'éducatif et le judiciaire

Madame Maurel définit la coopération avec notre service éducatif plus volontiers comme une articulation, une dialectique entre l'éducatif et le judiciaire : le judiciaire fixe le cadre de l'action éducative là où l'action éducative éclaire, nourrit l'intervention judiciaire.

Pour la Juge des Enfants, il n'y a pas un champ qui prend le pas sur l'autre, ce qui sous-entend une référence claire de l'un à l'autre. Dans le cas contraire, cela serait incohérent pour les familles, un non-sens. Ainsi, une famille peut mettre à mal par son fonctionnement ou son dysfonctionnement l'action éducative ; le judiciaire ne pourra soutenir l'éducatif que par des éléments clairs donnés par ce dernier.

C'est ainsi que se construit une dynamique dialectique. Autre mouvement dialectique : l'audience, essentielle à la famille et au service AEMO ; elle donne consistance à l'intervention éducative et à son tour, si l'action éducative tarde à se mettre en place, cela discrédite, le judiciaire.

Ainsi pour madame Maurel, qui qualifie de façon positive le travail du service AEMO, la dialectique entre l'action éducative et le Juge des Enfants est nécessaire à une bonne coopération, ce qui aura une conséquence positive pour les familles et permettra le changement⁽¹⁵⁾.



(15) Nous remercions Mme Maurel pour son soutien et sa disponibilité.

Partenariats, Coopérations, Coordination : l'exemple du secteur médico-social en addictologie.

La Stratégie Nationale de Santé (SNS), lancée dans tous les territoires en 2013, préconise une rénovation structurelle de notre système de santé, qui s'appuie sur la prévention, le découplage de l'organisation des soins et le renforcement de la démocratie sanitaire. Ces profonds changements pourront s'opérer au travers de projets globaux encourageant le parcours de la personne, la coopération entre professionnels, la coordination ville-hôpital. Dans ce cadre, les services et établissements en addictologie s'efforcent de valoriser des territoires de santé de proximité répondant au mieux aux attentes des usagers.

La structuration du secteur médico-social en addictologie demande donc aux équipes pluridisciplinaires du service Soins Santé Addictions de s'articuler avec d'autres secteurs tels que le secteur hospitalier et le secteur de la ville regroupant les médecins généralistes, pharmacies d'officines et réseaux de santé. En Lot-et-Garonne, les professionnels de l'addictologie déclinent des missions de soins, d'accompagnement, de réduction des risques, d'intervention précoce et de prévention. Celles-ci ne comportent pas de notion de durée. Le secteur médico-social intervient sur toutes les formes d'addictions, qu'elles soient liées à une ou plusieurs substances psychoactives (alcool, drogues illicites, tabac...) ou à un comportement (addiction aux jeux de hasard et d'argent, aux jeux vidéo...).

Les articulations des trois secteurs médico-social, hospitalier et de ville sont nécessaires et tiennent compte des parcours de vie des usagers et/ou des résidents accueillis dans notre service. La prise en compte des dimensions plurielles des addictions ou conduites à risques justifie la coopération de professions différentes et complémentaires autour de chaque projet d'accompagnement élaboré avec la personne. Il est proposé aux usagers et/ou aux résidents, comme à leur entourage, une palette d'aides et de soins. En coopération avec d'autres établissements, le service Soins Santé Addictions propose ainsi des parcours de santé où différentes possibilités d'étayage sont envisageables.

Expérimentation d'une labellisation des parcours de santé en addictologie

En cohérence avec les enjeux portés par la Stratégie Nationale de Santé, l'ARS Nouvelle Aquitaine a opté pour la mise en place d'une procédure de labellisation des parcours de santé en addictologie. Il s'agit de reconnaître la qualité et la plus-value d'organisations territoriales intégrées,

c'est-à-dire, d'organisations mises en œuvre par des acteurs qui s'estiment coresponsables des prises en charge sur leur territoire et s'impliquent dans une démarche collective et transversale. Concernant le territoire de santé de Lot-et-Garonne, le secteur du marmandais a été retenu comme 1er territoire expérimental. Les autres territoires de proximité seront pris en compte par la suite. Cette labellisation s'inscrit dans un continuum qui va de la prévention aux soins et à la réinsertion sociale et professionnelle.

Cette démarche a réuni pendant plusieurs mois (de novembre 2015 à octobre 2016) tous les acteurs concernés de la filière. Leur forte mobilisation a permis de travailler explicitement sur le continuum de services. Les partenaires locaux ont réfléchi et partagé les principes suivants :

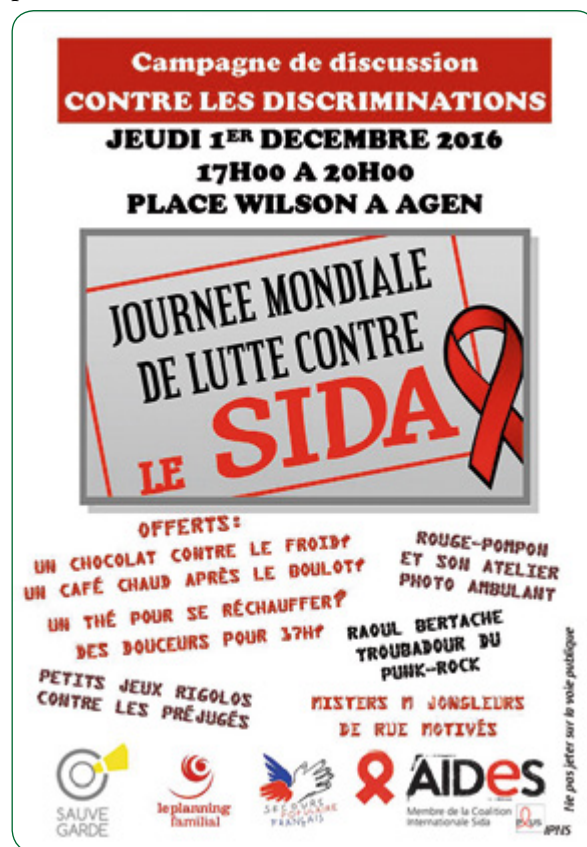
- Reconnaître et encourager une dynamique partenariale locale ;
- Mettre en valeur auprès des usagers et des professionnels la qualité des prises en charge et des accompagnements proposés ;
- Éviter les ruptures de soins ;
- Identifier et légitimer des bonnes pratiques, en vue de les promouvoir et d'en favoriser la reproductibilité sur d'autres territoires.

Ainsi, le parcours cible retenu vise à garantir la continuité, l'accessibilité, la qualité, la sécurité et l'efficacité de la prise en charge de diverses addictions, en tenant compte des spécificités géographiques, démographiques du territoire afin de concourir à l'équité territoriale. Pour parvenir à la réalisation de certaines actions, les intervenants concernés devront dépasser leur cadre de proximité et s'appuyer sur les acteurs de l'ensemble du territoire départemental. Avec le pilotage administratif du CSAPA SAUVEGARDE, cette expérimentation s'étendra rapidement à l'ensemble du Lot-et-Garonne.

Des partenariats pour mettre en avant la transdisciplinarité

Dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida célébrée chaque année le 1er décembre, le service Soins Santé Addictions a organisé pour l'édition 2016 à Agen une action de prévention commune avec trois associations partenaires : AIDES, Planning Familial, Secours Populaire. Ce collectif d'associations s'est réuni pour assurer une sensibilisation du grand public sur les questions relatives au VIH. Nous travaillons ensemble tout au long de l'année car nos publics se croisent et sont accompagnés par nos équipes respectives. La diversité et la complexité des parcours de vie des personnes nous obligent à décloisonner nos pratiques et nos organisations. Une animation « fil rouge » telle que celle-ci demande aux professionnels de mettre en avant d'autres modes de communication, de concertation et d'évaluation. L'intégration des usagers de nos services dans cette dynamique s'avère bénéfique pour les prises en charge voire incontournable. Cela engendre une anticipation générale et coordonnée du travail transdisciplinaire. Au travers de l'expérience du 1er décembre 2016, les professionnels ont pris conscience de la richesse des fonctionnements associatifs mais également des contraintes organisationnelles et budgétaires de chacun. Chaque association continuera à participer à des campagnes de discussion et donnera l'envie à d'autres personnes ou d'autres structures de s'engager dans de nouvelles aventures, de nouveaux combats contre les discriminations. L'objectif premier des quatre associations fut relevé...

Les usagers se sont mélangés avec plaisir aux équipes transdisciplinaires. L'organisation d'un concours photo avec Rouge-Pompon a concrétisé la démarche de sensibilisation souhaitée par ce collectif prometteur.



La place des USAGERS

Les différents textes législatifs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale affirment le droit à la participation des « usagers » et prévoient leur prise en compte dans différentes procédures ou instances⁽¹⁶⁾. La participation des personnes est une donnée aujourd'hui « incontournable » de l'accompagnement. L'action sociale est en effet passée du « pour » au « avec » les personnes impliquant alors qu'elles soient partie prenantes des décisions et actions qui les concernent. Il s'agit ainsi de considérer les « usagers » comme des acteurs à part entière, de stimuler leur pouvoir d'agir en reconnaissant leurs capacités et en évitant de se focaliser uniquement sur leurs problèmes. Ceci implique sans doute d'inventer de nouvelles modalités de rencontres entre les professionnels et les personnes accompagnées. Voici ici ce qu'en pensent quelques personnes accompagnées par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Pour qu'une personne soit accompagnée par le SAVS, elle doit avoir une Reconnaissance de Travailleur Handicapé, travailler à l'ESAT Cart'Services et formuler son souhait de bénéficier du suivi social SAVS. Suite à une première rencontre pour déterminer ses attentes, le choix d'un éducateur référent est défini en équipe pluridisciplinaire. La personne accompagnée est une personne à part entière dans ses droits et ses devoirs ; l'accompagnement est contractualisé : la personne et le professionnel s'engagent mutuellement à respecter et s'investir dans le suivi. Pour que l'accompagnement se déroule dans les meilleures conditions, la relation de confiance est indispensable. Pour ce dossier, nous avons souhaité donner la parole aux personnes accompagnées pour

entendre ce qu'elles pensent de la relation qu'elles ont avec leur éducateur-référent. Par des échanges informels il s'est agi de saisir quelles perceptions elles ont de ce lien.

Quelle est la relation ou le lien que vous avez avec votre éducateur référent ?

« L'éducateur est une personne », « Je la considère comme ma seconde maman, comme une confidente et une amie », « Parce que je peux tout lui dire, pratiquement tout », « Si j'ai besoin de quelque chose c'est fait dans la minute », « Elle m'a aidé quand il y avait besoin comme une amie parce qu'on rigole des fois », « Le temps dans la relation ça comme beaucoup », « C'est quelqu'un qui doit être à l'écoute », « quand je ne sais pas faire un truc, je pense à lui et je l'appelle »

(16) Livret d'accueil, contrat de séjour, Conseil de la vie sociale, charte des droits et libertés.



Qu'est-ce que c'est pour vous, avoir confiance ?

« Garder des choses privées personnelles, pas le dire aux autres », « Quand on discute, le plus que je demande c'est avoir confiance avec elle que ça sort pas en dehors du bureau. »

Avez-vous confiance en lui ?

« A 2000% confiance », « Quelqu'un en qui j'ai confiance avec qui j'ai l'habitude de parler », « Ce n'est pas évident de faire confiance. La confiance c'est compliquée - J'ai confiance mais pas à 100% mais je ne sais pas pourquoi », « C'est des petits comptes rendus la confiance », « la personne ne doit pas répéter ce qu'on lui dit, elle doit garder le secret. »

Qu'est-ce qui favorise la confiance ?

« Je préfère que ce soit une femme pour raconter des trucs de filles », « avec un référent homme il ne pouvait pas aller avec moi aux rendez-vous médicaux des filles et tout, et acheter des habits non plus », « Pas de problème que ce soit un homme ou une femme mais plus à l'aise avec une femme (dit par un homme). »

On peut voir à travers ces témoignages, que la majorité des personnes ont toute confiance en leur éducateur référent, néanmoins elles peuvent garder une certaine réserve car elles ne considèrent pas leur référent comme un membre de la famille. Elles ont également conscience que la confiance se gagne, que cela peut prendre du temps et nécessitent un travail mutuel. Les personnes accompagnées se rendent compte qu'elles peuvent compter sur la réactivité de leur éducateur référent, leur disponibilité, leur soutien. Il semble que pour la majorité des personnes accompagnées, le fait d'avoir une femme comme référent, favorise le lien de confiance qui peut s'expliquer par leurs représentations. On peut émettre l'hypothèse que cela est dû à leur parcours de vie et au lien maternel qu'ils ont eu ou pas. Par ailleurs, il est notable que leur présence à la réunion de projet annuelle les fait exister autrement pour nous en tant que professionnel et les rendent beaucoup plus acteur de leur accompagnement.

Avez-vous l'impression d'être compris, entendu par votre éducateur référent ?

« Largement », « Très à l'écoute, fait vite les choses et elle te prévient à l'avance. »

Qu'est-ce que vous trouvez bien et moins bien avec votre éducateur référent ?

« Pas de moins bien que du bien », « à l'écoute », « là quand j'ai besoin d'elle », « Educateur c'est différent d'un pote mais les séjours se font dans la détente mais quand même on va pas boire un coup ensemble ! », « quand il est pas là c'est moins bien... », « Bien par rapport à l'aide qu'il apporte, il aide en cas de soucis. »

Quel est votre sentiment par rapport à votre présence à votre réunion projet ?

« C'est agréable, tu entends ce que les gens disent sur toi. Les points positifs comme les points négatifs », « C'est une bonne idée », « Génial au moins on ne parle pas derrière ton dos », « Les synthèses c'est ça qui est bien, ce que vous avez fait la participation des personnes », « la réunion ça fait bizarre, vers la fin je me suis dit ouf ça va. »

La Coopération entre les services de Sauvegarde

Les publics accueillis par Sauvegarde, sont souvent accompagnés par une multiplicité de services. Dans ce contexte, les professionnels de services différents, mais appartenant à la même association sont conduits à partager, à mutualiser des informations, à confronter des analyses, à envisager ensemble des stratégies d'accompagnement et à co-construire des solutions en faveur du projet des personnes accompagnées.

La coopération inter services Sauvegarde peut être illustrée par l'exemple d'une famille, qui travaille pour Sauvegarde et qui bénéficie également d'un accompagnement et d'un soutien de plusieurs services de l'association.

Ainsi, embauchés fin des années 90 en tant que travailleurs au sein de l'ESAT CARTSERVICE, Monsieur et Madame Dupont se sont rencontrés sur leur lieu de travail. Ils ont bénéficié d'un suivi par le SAVS de SAUVEGARDE, avec chacun un éducateur référent, amené à les accompagner dans leur prise d'autonomie. Des axes de travail autour de la gestion administrative et financière, ont conduit ces deux personnes à solliciter des mesures d'accompagnement appelées « tutelles aux prestations sociales adultes », transformées par la suite, pour être au plus près de leurs besoins, en « curatelle renforcée » exercée par le Service MJPM de Sauvegarde.

Le couple, après plusieurs années de travail et d'accompagnement au sein de l'ESAT, a découvert la parentalité. Afin de les soutenir dans cet apprentissage, ils bénéficient d'un accompagnement éducatif en milieu ouvert (AEMO) exercé également par le service de SAUVEGARDE.

Ainsi, bon nombre de professionnels de l'association entourent Mr et Mme Dupont, on retiendra ici principalement l'accompagnement réalisé auprès d'un membre du couple, par un moniteur d'atelier, un éducateur et une psychologue du SAVS, un éducateur de l'AEMO et un curateur du service MJPM. Le couple et l'enfant vivent à domicile, les deux adultes travaillent en milieu adapté, ils bénéficient chacun d'une curatelle renforcée et leur enfant est pris en charge en établissement spécialisé.

Au terme de ce dossier, nous avons un bon aperçu de la diversité des coopérations initiées au service de l'action sociale et médico-sociale de Sauvegarde. Celles-ci montrent tout l'intérêt d'articuler les interventions des différents acteurs, de viser leur cohérence pour permettre une meilleure prise en compte et implication des personnes accompagnées. S'il convient de ne pas réduire le partenariat ou « le travail ensemble » à un concept ou à une méthodologie miracle et figée, on peut dire qu'il est au contraire affaire de liens, de rencontre des différences et qu'il trouve sa pertinence dans la production d'objectifs communs concertés, discutés, évalués et sans cesse retravaillés.

La coopération au service du projet de l'utilisateur

Les professionnels se rencontrent lors de la réunion de projet annuelle avec la personne et prennent contact, de manière régulière, lorsque cela est nécessaire. La coopération est en effet indispensable pour que le projet porté par l'utilisateur soit mis en œuvre par l'ensemble des intervenants. Ainsi, les professionnels véhiculent les mêmes valeurs éducatives autour de la famille et la cohérence du discours de chacun assoie l'intervention des différents professionnels. Pour cela, les formations des professionnels ont été l'occasion pour certains de mieux se connaître, d'appréhender les difficultés de chacun dans ses missions, de préciser les limites d'intervention de chaque service, en dehors d'une situation donnée, et de faciliter les échanges à posteriori.

Ainsi, les professionnels connaissent le cadre des missions de chacun des intervenants qui gravitent autour de la famille, ce qui permet de travailler en cohérence et d'avoir pour chacun d'eux une approche globale de leur suivi. Dans cette situation, la coopération va de soi, car chaque professionnel a conscience de faire partie de la même association et détient une réelle envie de travailler ensemble dans l'intérêt de la personne.

Les professionnels abordent individuellement les difficultés rencontrées par le couple, avec le couple et sont amenés à échanger afin de trouver, ensemble, des pistes d'amélioration. Ainsi, ils ont pu proposer, par exemple, une formation à la famille. La participation des usagers a été possible malgré les heures de travail, en coopération et en cohérence avec leur projet individuel. La famille s'est sentie accompagnée dans ses difficultés, puisque l'équipe pluridisciplinaire a mis en place les moyens pour leur permettre de participer à cette formation. Le couple a ciblé les missions de chaque intervenant et sait vers qui se tourner en fonction de la difficulté. Les relations sont saines, honnêtes et témoignent d'une véritable volonté de progresser. Ils facilitent également la communication entre chaque professionnel. L'utilisateur est acteur de la coopération, parce qu'il sollicite l'aide, l'accompagnement, le soutien de chacun des professionnels de manière adaptée. La coopération entre collègues dans cette situation a permis tant au travail, qu'au quotidien, une évolution positive incontestable du couple.



Le Patio est-il aussi un acteur de territoire ?

Lorsque la crise est passée, que les objectifs d'accompagnement d'une famille ont été atteints et qu'il n'y a plus de notion de danger pour l'enfant ; lorsque parents et enfants ont pu retrouver une juste place au sein de la cellule familiale, alors, dans une visée de fin de parcours, et pour les familles qui peuvent s'en saisir, les objectifs d'accompagnement proposés par le SAJ « Le Patio »⁽¹⁾ sont sensiblement modifiés. Nous intensifions notre action en vue d'une meilleure inscription de ces familles dans le territoire dans lequel elles vivent.

Faciliter l'inscription des familles sur le territoire

En effet, l'isolement, les difficultés intra familiales et la méconnaissance qu'ont les familles des différents réseaux de l'agglomération Agenaise, peuvent les empêcher ou les freiner dans leurs démarches sociales, culturelles, et donc être un obstacle à leur intégration. Dès lors, la démarche d'accompagnement du service s'inscrit dans la proximité et contribue à faire découvrir aux familles leur environnement proche. L'un de nos objectifs est que les familles se reconnaissent comme membre à part entière du contexte social.

Favoriser l'accès à la vie locale

Cette conception des actions implique pour le service d'avoir un carnet d'adresses de partenaires, toujours en évolution. Il y a des partenaires incontournables dans la réalisation des missions du service comme le secteur social, le soin et la scolarité (Centre Médicaux Sociaux, Centres sociaux, Centre Médicaux Psychopédagogique, écoles et collèges). D'autres partenariats sont développés

une fois l'admission effectuée. Le but étant de proposer aux familles un moment de partage ou un événement sans que l'aspect pécuniaire ne soit un frein. A ce titre nous privilégions les événements gratuits afin de permettre au plus grand nombre de famille d'y participer.

Stimuler l'ouverture sur l'extérieur

L'ouverture vers l'extérieur va être favorisée, par notamment, la recherche des manifestations qui ont lieu dans l'agglomération agenaise et qui ont un sens pour ces familles. Les objectifs étant de mettre en avant des lieux, des activités auxquelles les familles n'auraient pas pensés, afin de leur donner des idées, d'amorcer des projets, de faire naître des envies et ainsi leur permettre de reproduire tout cela au sein de leur cellule familiale. Ainsi, nous affichons régulièrement au service les idées de sortie des environs (animation, découverte, exposition...) et accompagnons si besoin les familles lorsque cela est possible. Cette ouverture vers l'extérieur permet entre autre aux familles de réapprendre à partager quelque chose de simple qui va les réunir.

L'équipe de l'accueil de jour Le Patio

(1) Le Service d'Accueil de Jour.

PÔLE

Enfance & Famille

Point Rencontre : Quel accompagnement ?

Une tempête s'est levée, elle a traversé une famille. Quelque chose a changé, il n'y a plus de confiance, on ne se parle plus. Et les enfants dans tout ça ?

Au moment de passer devant le Juge aux Affaires Familiales pour statuer sur la garde des enfants, les parents, n'ayant pas trouvé d'accord à ce sujet, peuvent se voir attribuer un droit de visite au Point Rencontre. Le parent hébergeant doit y conduire deux fois par mois son enfant. L'autre parent, appelé parent visiteur, y passera trois heures avec ce dernier. Ils discuteront, échangeront des cadeaux, goûteront, parleront, joueront au foot, s'isoleront ou échangeront avec les autres familles présentes. Les visites dureront 6 mois.

L'accueil en Point Rencontre est censé être un temps et un lieu hors de la tempête, du conflit familiale, dans l'espoir que les tensions s'apaisent et que les parents trouvent un meilleur accord.

En quoi consiste le travail d'un intervenant au point rencontre ?

Garantir la possibilité de la rencontre

Souvent le parent hébergeant est inquiet. Il résiste aux rencontres ordonnées, il arrive en retard, tarde à quitter le centre de loisirs pour y laisser son enfant, demande à raccourcir la rencontre, ne présente pas l'enfant.

→ C'est à l'équipe d'intervenants d'être constante dans son discours. Le parent hébergeant est obligé de présenter l'enfant. L'autre parent bénéficie d'un droit à rencontrer son enfant. Les horaires, le lieu et les dates ont été fixées bien avant la première rencontre.

Garder la tempête en dehors

Il se peut qu'un parent cherche à prendre le Point Rencontre en témoin. Il donne des informations accablantes sur l'autre parent, demande à arrêter les visites pour des raisons de sécurité, porte des certificats médicaux, demande des rapports écrits, des témoignages...

→ L'art d'une équipe d'intervenants est de ne pas se laisser prendre par la passion. La passion de vouloir savoir. Savoir les torts et les raisons, ce qui s'est « vraiment » passé.

→ L'art d'une équipe, s'est aussi de garder la tempête en dehors du temps de la rencontre et en dehors du lieu de la visite. Les parents qui se croisent, sans se disputer, mettent ainsi leur enfant à l'abri de la tempête. Si au bout de six mois, les parents, en se croisant, s'arrêtent pour se passer quelques informations sur leur enfant, l'affaire est gagnée !

Être discret envers les parents

Souvent, l'enfant s'adapte à la situation. Il attend que son parent hébergeant quitte le lieu avant d'aller vers son autre parent. Il passe l'après-midi avec lui, tantôt bien, tantôt mal. Très souvent, ce même enfant se referme au retour du parent hébergeant et ne répond pas à ses questions. Il se met alors en position neutre.

→ L'art de l'équipe d'intervenants est de ne pas rapporter au parent hébergeant comment cela s'est passé. On a tendance à vouloir le rassurer, espérant ainsi diminuer ses inquiétudes. C'est une erreur. Pour certains parents, le fait de savoir que cela s'est bien passé, augmente leur résistance. La fois suivante, l'enfant est renfermé, parfois il n'est plus présenté du tout.

Diminuer la tension entre enfant et parent visiteur

Quelques enfants se montrent hostiles au parent visiteur et persistent dans cette attitude.



→ L'art de l'équipe des intervenants est une fois de plus très délicat. Discuter un peu avec l'un, un peu avec l'autre, montrer de l'intérêt mais pas trop, sans passion, sans prendre parti. L'art de l'intervenant est aussi de valoriser ces visites. Malgré un refus d'adresser la parole à son parent face à la persistance de ce dernier à revenir à chaque fois, le lien existe.

Soutenir le parent visiteur en tant que parent

Le parent visiteur vient rencontrer son enfant. Pour beaucoup, c'est la reprise d'une relation interrompue, pour certains, c'est la première rencontre. Tous ont peur de ne pas être accepté par leur enfant. Beaucoup savent comment renouer avec leur enfant, d'autres

ont besoin d'être aidés pour qu'ils puissent occuper cette place.

→ L'art de l'équipe d'intervenants est de soutenir ce parent.

Ce qui est aussi spécifique au rôle d'intervenant s'est sa « passivité ».

C'est le dispositif en-soi, bien organisé, bien réfléchi, soutenu par un discours adapté, qui est en général suffisamment rassurant pour que les visites se déroulent le mieux possible.

Un écart, face à cette logique, accordé à un parent peut être vécu comme injustice par l'autre parent et risque de raviver la tempête.

Équipe Point Rencontre

PÔLE

Santé & Insertion



Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile,

Du simple au double... Un contexte national et international sous pression.

Les services du CADA Sauvegarde se sont développés, et pour cause, la situation schématiquement exposée ci-dessous explicite les besoins pressants en termes d'accueil.

Quelques chiffres...

Une montée en charge par étape ; le Centre d'Accueil et d'Orientation ouvre en mars 2016 avec 30 places puis 58 places en décembre 2016. Les moyens mis en œuvre s'étoffent ; l'équipe est doublée avec quatre travailleurs sociaux et l'emménagement dans des locaux administratifs plus adaptés. Aujourd'hui installée à la chambre d'agriculture, l'équipe du CAO accompagne principalement des demandeurs d'asiles isolés en provenance d'Irak, d'Iran, du Soudan, d'Afghanistan, d'Érythrée et d'Éthiopie, avec comme objectifs principaux d'assurer le suivi administratif, social et sanitaire des personnes accueillies.

Dans la même temporalité une montée en charge du CADA a lieu en 2016 avec la création de 125 places.

En septembre le projet est mis en œuvre de la façon suivante :

- 80 places en CADA supplémentaires sur l'agenais
- 45 places à Nérac avec la création du CADA Val d'Albret.

Quelques mois plus tard...

À Agen le rythme s'est accéléré, la réforme de l'asile de juillet 2015 a impacté la vie en CADA. Avec une procédure plus courte, le roulement des familles entrantes et sortantes s'est intensifié. L'équipe a été consolidée, avec 5 personnes supplémentaires un travail de formation et d'organisation se met en place, et toutes les missions du CADA se voient renforcées, procédure (+2 personnes), santé (+2 personnes), animation /insertion (+1 personne), entretien des



Centre d'Accueil et d'Orientation

bâtiments (+ 1 personne), secrétariat (+1 personne).
En pays d'Albret ce sont 12 familles, ce qui représente 50 personnes dont 29 enfants qui ont été accueillis au sein du nouveau CADA Val d'Albret.
Cette implantation en terre gasconne a débuté dans le courant du premier trimestre 2016, tout a été clairement présenté aux élus du territoire qui se sont montrés favorables à ce projet d'installation. Cet enthousiasme ne sera pas effacé, loin de là, mais simplement chahuté par la campagne médiatique estivale et son lot d'informations sur la question des demandeurs d'asile. Et c'est en toute logique qu'une des premières missions de la nouvelle équipe du CADA Val d'Albret a été, la ré-information auprès de l'ensemble des futurs partenaires du territoire ; écoles, associations, services de mairie, habitants...
Aujourd'hui toutes les familles sont installées, 10 à Nérac et deux à Lavardac. Le quotidien est organisé autour du temps scolaire pour les enfants, des cours de français pour les parents. Certains ont réussi à

s'investir dans le fonctionnement d'associations caritatives ou participent à des activités du CCAS par exemple. Après la gestion du dossier de demande d'asile, les questions liées à la santé et aux besoins de socialisation sont les préoccupations premières des personnes accueillies.

Cette montée en charge du CADA / CAO est désormais effective, les équipes sont en places, les mesures se suivent et quelques questions demeurent liées aux organisations des structures accueillant les demandeurs d'asile de plus en plus nombreux chaque année.

Et 2017...

Au cours du premier semestre 2017, deux nouvelles personnes ont été accueillies au CAO pour un effectif à 60. Un appel à projet pour l'extension du CADA (14 places) a été déposé puis accepté avec une ouverture effective depuis le mois de juin 2017.

Équipe CADA / CAO

PÔLE

Santé & Insertion



Le Français Langue Étrangère enseigné au DAMMIE

L'une des missions principales du DAMMIE Mineur est l'accompagnement dans l'apprentissage de la langue française et la scolarité. Dès leur arrivée au DAMMIE, les mineurs sont intégrés au cours de Français Langue Étrangère, dispensés par une éducatrice scolaire de Sauvegarde. Le projet mené ces derniers mois vise à répondre à trois axes majeurs :

- Proposer des cours immédiats de la langue du pays d'accueil pour répondre aux besoins quotidiens ;
- Soutenir et renforcer les acquis linguistiques préalablement à leur scolarisation ou pendant leur scolarisation ;
- Dispenser des cours d'alphabétisation (initiation à la lecture et à l'écriture) pour les jeunes n'ayant jamais été à l'école.

Des cours de français en réponse à des besoins et des profils variés : la diversité des problématiques

Devant la diversité des parcours des apprenants, la mise en place de séances d'intervention régulières et cadrées, permettant une progression linéaire et continue, n'est pas chose facile. En règle générale, les jeunes sont heureux de cette disposition et s'en saisissent avec un enthousiasme certain, comprenant l'importance de maîtriser ce nouvel outil de communication. D'autres ont du mal à accepter ce nouveau cadre, vécu comme une contrainte ou requérant un investissement supplémentaire dans un emploi du temps parfois chargé. Parfois l'apprentissage peut faire écho à des difficultés de communication ou de structuration des connaissances souvent importantes pour un jeune venant d'un pays lointain ou n'ayant jamais été scolarisé. Pour certains de ceux qui n'ont jamais appris à écrire, certaines lacunes d'ordre psychomoteur et méthodologique cohabitent cependant avec une intense envie de s'enrichir. D'autres feront preuve de stratégies d'apprentissage déjà bien rôdées et se montreront très demandeurs, peu importe leur niveau.

La grande leçon de cette expérience est donc de saisir l'immense variété des profils, en lien avec des usagers venus de divers endroits de la planète. A la nécessité d'un enseignement régulier et méthodique s'ajoute celle de prendre en compte l'individualité du jeune pour considérer de façon singulière sa motivation, ses acquis, bien souvent son plurilinguisme aussi, ou encore sa manière d'apprendre et d'interagir au sein de la classe.

Pas à pas : de l'instauration de cours de français à la mise en œuvre d'un enseignement ciblé

→ Août 2016 : Rencontre avec le public et évaluation des besoins

Cette première étape concernant surtout la mise en place d'un premier cadre pour les cours et l'évaluation des besoins des jeunes a duré environ un mois, en période estivale : tous les jeunes disponibles nécessitant

un accompagnement dans la pratique de la langue, surtout des non francophones, étaient présents. Pendant une heure trente chaque matinée de la semaine, des structures de base du français (comment se présenter, poser des questions simples, utiliser des verbes principaux et surtout construire une phrase simple en respectant la structure de la langue) et quelques notions du vocabulaire immédiat ont été vues, en privilégiant une approche ludique de manière à créer un cadre agréable favorisant la prise de parole et l'interaction dans la classe.

→ Septembre à Décembre 2016 : Naissance d'une école au DAMMIE

Cette période correspondant à l'augmentation du temps d'intervention à 25h par semaine a permis de créer des groupes de niveau permettant la prise en charge de jeunes non scolarisés sur une plage horaire plus importante, de même que la création de groupes de soutien scolaire pour les jeunes nécessitant un appui dans diverses matières de leurs parcours scolaire ou semi-professionnel. En outre, certains jeunes bénéficient d'un emploi du temps adapté, avec des cours dans le lieu de formation auxquels s'ajoutent des cours réguliers sur le dispositif visant à renforcer les compétences linguistiques nécessaires au bon déroulement de leur scolarité. Dans cette optique, des rencontres régulières avec les professeurs, pour faire le point sur la pratique de jeunes scolarisés, leurs besoins et les solutions à mettre en œuvre conjointement sont organisées.

→ Depuis Janvier : Un soutien global dédié et un enseignement de la langue renforcé

L'arrivée d'une équipe de bénévoles plus importante au DAMMIE (Pont-du Casse pour Tous rejoint l'équipe d'AGIR ABCD) a permis d'ordonner et de renforcer l'enseignement global dispensé dans nos locaux. Ce dernier se divise désormais en deux parties distinctes : le soutien scolaire et l'enseignement du Français comme langue étrangère ou langue seconde. On dispose désormais davantage d'heures d'intervention dédiées uniquement à l'apprentissage de la langue et donc de la possibilité de pouvoir agir en fonction des besoins et des priorités des élèves, dans des classes à effectif réduit.

Des partenaires au service et en appui de cette démarche

Pour atteindre ses objectifs le DAMMIE travaille en lien avec différents partenaires. Ainsi l'association Syllabe* réalise dans les jours suivants leur arrivée, une évaluation du niveau en langue française de chaque mineur. Par la suite, le Centre d'Information et d'Orientation réalise un bilan des acquisitions scolaires et oriente le mineur vers un établissement scolaire ou un établissement de formation, s'il a plus de seize ans. Le rectorat soutient l'accueil des mineurs non accompagnés dans leur intégration par la langue, ainsi des cours de FLE sont dispensés au sein de certains établissements scolaires et de formation en lieu et place des cours de langue vivante étrangère.

De même, comme nous l'avons vu, l'implication des différents bénévoles permet non seulement d'assurer le soutien scolaire et les cours de FLE, mais également d'individualiser davantage l'accompagnement, de respecter le rythme de chacun, tout en créant une dynamique de groupe autour de

ces apprentissages. Ces différentes contributions permettent de mettre en place un maillage autour des apprentissages et de la connaissance de notre langue, elles favorisent non seulement la rencontre entre mineurs et bénévoles, mais également le partage des cultures et les échanges entre les générations. Ces différents éléments sont essentiels à l'intégration de ces futurs adultes qui souhaitent devenir des membres à part entière de la société française.

Aujourd'hui, quelques jeunes sont déjà intégrés aux prémices d'un nouvel objectif : l'obtention du DELF (Diplôme d'études de langue française) reconnu au niveau national et international, que nous aimerions voir étendu au maximum d'usagers du DAMMIE dans un avenir proche. Une manière de resserrer les liens de coopération avec l'école ou les partenaires professionnels, mais aussi de se saisir avec les jeunes de ce temps d'accompagnement pour officialiser leurs nouvelles compétences linguistiques, véritables « passeport » pour leur insertion sur le territoire.

Angela ENNIFER, Mathieu ALEXANDRE

* « Syllabe » est une plateforme d'accueil, de positionnement et de suivi des parcours de formation de toute personne de plus de 16 ans dont la non maîtrise du français et/ou des compétences clés constitue un frein à une insertion sociale ou professionnelle satisfaisante.

LE DAMMIE MAJEUR : « Un accompagnement pour se projeter dans l'avenir »

Le service Majeur du DAMMIE créé en mai 2016 est scindé en 2 parties : une grande maison de vie accueillant 9 jeunes et 16 jeunes dans des appartements situés au sein de la ville d'Agen. Ce dispositif accueille sur une durée variable des jeunes de 18 à 20 ans et uniquement des jeunes arrivés sur le territoire en tant que mineurs Non-Accompagnés.

Tout est pensé pour que la continuité et la cohérence de l'accompagnement de ces jeunes soient assurées au mieux. L'objectif de l'équipe éducative est de sécuriser et de pérenniser le projet de vie de chacun. Le passage entre le service mineur et majeur est une période charnière. De nombreuses décisions cruciales liées à l'avenir de ces jeunes sont en attente lors de cette transition : les jeunes peuvent être emplis de doutes et de questionnements, ce qui génère pour la plupart d'entre eux beaucoup d'anxiété concernant leur avenir en France. L'équipe éducative travaille auprès de ces jeunes afin de les soutenir et les dynamiser dans leur projet de vie.

Cet accompagnement est matérialisé par un document écrit « contrat d'accueil jeune majeur » qui définit les objectifs à travailler au préalable. Ce contrat tripartite est convenu entre le jeune, le Conseil Départemental, et le service DAMMIE majeurs. À terme, cette prise en charge doit permettre aux jeunes majeurs accompagnés de gérer une autonomie totale et une intégration réussie.

Depuis peu, le service a une nouvelle spécificité : il accueille avec l'accord du Conseil Départemental, des jeunes dont la minorité est remise en cause ou en cours d'évaluation, ainsi

que trois jeunes issue du Dammie Mineur et proche de la majorité. Les éducateurs accompagnent aussi ses jeunes dans l'élaboration de leur projet de vie.

→ Cinq grands axes d'accompagnement :

La gestion budgétaire, l'autonomie, l'intégration en France, l'insertion socio-professionnelle, l'accès aux droits communs, la régularisation administrative et l'accompagnement aux soins. La gestion administrative de ce service est très lourde. L'enjeu pour l'équipe éducative est important car il doit permettre aux jeunes, en moins de 1 an, d'accéder et de comprendre notre système de droit commun. Toute la difficulté de notre accompagnement est de réussir à apporter aux jeunes une autonomie « relative » afin de préparer au mieux leur sortie du dispositif. « Relative » car la réalité du terrain, ne nous permet pas toujours par faute de moyens (demande APJM de plus en plus courte) de réaliser l'accompagnement voulu dans sa globalité. Par ailleurs, le Conseil Départemental vient de décider de consacrer les moyens financiers disponibles pour la prise en charge des MNA ou mineurs. Ainsi, les durées des APJM sont réduites au terme de l'année scolaire en cours suite à leur majorité. Ceci constituant un coup d'arrêt brutal à l'accompagnement mis en œuvre depuis leur accueil par le Dammie. Un dispositif de remplacement est à l'étude avec la DDCSPP. Il apparaît qu'aucun financement ne serait à ce jour mobilisable. Soit, que va-t-il se passer pour nos jeunes en juillet 2017 ?

Équipe DAMMIE MAJEUR

PÔLE

Ressources & Développement

Les professionnels de Sauvegarde, comme la majeure partie des acteurs impliqués dans le secteur sanitaire et social, en sont convaincus : l'action sociale auprès des plus fragiles nécessite d'associer et d'impliquer la variété des acteurs de la société. Les questions que posent l'exclusion, les handicaps, les maladies et implicitement celles de l'insertion, ne sont pas uniquement l'affaire de spécialistes, mais peuvent (et doivent) concerner, sous différentes déclinaisons, l'ensemble des acteurs de la société.

S'ouvrir aux acteurs de l'entreprise et de la société civile, c'est sortir de « l'entre soi » pour découvrir d'autres horizons ou d'autres perspectives, c'est changer les regards, c'est mutualiser et confronter les expériences et contribuer à faire évoluer les représentations. De nombreux projets relèvent de cette dynamique, celle initiée au sein de SAUVEGARDE-Fonds de dotation est exemplaire de cette démarche. Nous donnons ici la parole à quelques-uns de nos partenaires.



INPRINTA est une agence de communication et d'impression. Installée depuis 3 ans à Agen, notre équipe composée de 4 experts, a pour mission principale d'accompagner les entreprises, les artisans, les associations mais aussi les particuliers du Lot-et-Garonne dans la conception et l'impression de leurs outils de communication. De la carte commerciale au flyer, en passant par l'affiche d'un

festival ou d'un évènement sportif, notre gamme de produits s'adapte aux besoins et aux budgets de chacun de nos clients.

Pourquoi cet engagement ?

Nous accompagnons l'Association Sauvegarde dans sa communication depuis maintenant 2 ans. Lorsque l'on nous a donné la chance d'être acteur avec le fonds de dotation, nous n'avons pas hésité une seule seconde. De par notre éducation, nos vies personnelles et par convictions, nous remettons en cause l'idée que « l'unique responsabilité sociale des entreprises est d'accroître leurs profits. »*

Si la recherche de performances économiques reste le « nerf de la guerre » dans un monde de plus en plus concurrentiel pour nos entreprises, nous sommes convaincus que notre implication humaine et financière dans des projets concrets comme ceux développés par le « fonds de dotation Sauvegarde » constitue notre valeur ajoutée sociale et nous enrichis infiniment plus.

*Friedman, Prix Nobel d'économie 1970.



**Mutuelle
PréviFrance**

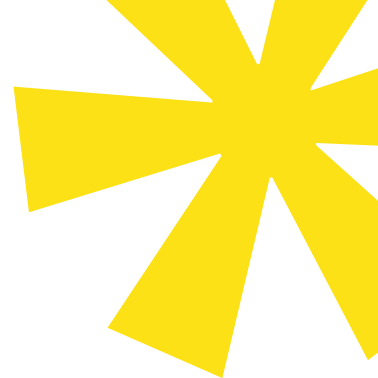
PRÉVIFRANCE est une mutuelle Interprofessionnelle ouverte à tous. Implantée dans le grand Sud-

Ouest, elle est classée 2^{ème} au plan national en terme de marge de Solvabilité. Avec plus de 500 salariés répartis sur plus de 40 points de contact, elle propose des solutions en santé, en prévoyance et en épargne. Spécialiste de la protection sociale des chefs d'entreprise et de leurs salariés, elle gère la protection sociale de + de 80 000 artisans et commerçants.

Pourquoi cet engagement ?

La Mutuelle PRÉVIFRANCE a intégré le fond de dotations de Sauvegarde car elle partage les mêmes valeurs d'entraide de partage, d'écoute et de solidarité.





Un grain de challenge, un caractère corsé, des projets ambitieux et un réel désir de satisfaire sa clientèle. Telle est la description que l'on pourrait faire de POINT CAFÉ. Structure locale de 9 salariés, offrant ses services en Dépôt Gratuit de distributeurs automatiques et machines à café auprès des professionnels. Torréfacteur Agenais, son équipe propose également des produits de qualité : cafés, thés ou idées cadeaux que vous retrouverez dans La Boutique de Point Café à Boé.

Pourquoi cet engagement ?

Une volonté de faire participer POINT CAFÉ à l'élaboration et la mise en œuvre de projets humainement enrichissants.



IMPRIMERIE GRAPHIC SUD Nous sommes une imprimerie de labeur, c'est à dire que nous imprimons sur papier et carton jusqu'à 0,8 mm. Nous existons depuis 1990 et nous avons 11 salariés, pour un chiffre d'affaire de 1,65 Me. Nous travaillons quasi exclusivement pour des entreprises et collectivités territoriales locales et régionales mais avec quelques clients nationaux, qui se développent doucement.

Pourquoi cet engagement ?

Lorsque Sauvegarde nous a contacté, par le biais de François COURTINE, administrateur, pour nous proposer d'intégrer le groupe du Fonds de dotation, nous avons immédiatement adhéré à cette aventure, séduits par la présentation du projet et persuadés que dans les missions d'une entreprise aujourd'hui, il faut intégrer la dimension sociétale et nouer des liens avec toutes les structures locales, notamment celles qui s'occupent des plus fragiles.

Nous pensons que nos équipes vont trouver dans cet engagement une motivation supplémentaire et la fierté d'apporter notre pierre à l'édifice. D'autant qu'il n'est pas question que d'argent mais vraiment d'échanges mutuels qui vont nous faire grandir aussi.

Nous souhaitons sincèrement que la réussite soit au rendez-vous et que bien d'autres entreprises comprennent tout l'intérêt de s'engager dans cette démarche.



L'IFTS, Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives, est une association à but non lucratif fondée en 1981. Véritable carrefour entre la recherche et l'industrie, l'IFTS est un centre de référence international, au service des fabricants et des utilisateurs d'équipements de séparation liquide-solide. A la fois, centre de recherche et plate-forme d'essais et d'analyses, l'IFTS est reconnu pour sa rigueur et son indépendance, notamment au travers

de son accréditation COFRAC ISO 17025, qui lui permet de garantir la validité de ses propres méthodes d'essais, et la certification de son système de management de la qualité selon le référentiel ISO 9001. Basé à Foulayronnes et fort de 56 salariés, l'IFTS a un positionnement international et compte une filiale aux USA (Middlesex, NJ) et un laboratoire en Chine (Shanghai).

Pourquoi cet engagement ?

En 2016, le personnel de l'IFTS a choisi de travailler collectivement sur sa charte des valeurs. L'engagement de l'IFTS avec Sauvegarde et le fonds de dotation est né de ces travaux durant lesquels le personnel a exprimé le désir de mener des actions faisant sens collectivement pour à la fois souder les équipes en interne et exacerber un sentiment d'utilité favorable pour un meilleur bien-être au travail. La direction de l'IFTS ne peut qu'accompagner ces dispositions en s'impliquant directement dans le projet de fonds de dotation participatif !



L'EPIK TEAM :

des volontaires engagés !

le CAARUD SAUVEGARDE investit le milieu festif lot-et-garonnais

Depuis quelques années, le CAARUD Sauvegarde cherche à investir le milieu festif lot-et-garonnais. Quelques expériences furent menées, notamment au cours du célèbre festival « Garorock » à Marmande. Cependant, elles restaient timides et très irrégulières. Depuis 2014, de nouvelles tentatives ont eu lieu et, en 2016, l'engagement s'ancre dans le paysage culturel local.

Issue de la mobilisation de certains « caarudiens » (dont 2 lyonnais, auparavant volontaires de « Keep Smiling ») et de l'investissement des professionnelles du Service Soins-Santé-Addictions, « l'Epik Team » a vu le jour.

Le texte proposé ici a été rédigé par les volontaires composant cette équipe et supervisé par les salariées qui œuvrent auprès et avec eux.

La Réduction des Risques (RdR) liée aux consommations de toxiques est un sujet qui nous tient à cœur. C'est pourquoi, nous avons souhaité nous rendre utiles en nous engageant sur le terrain, en première ligne d'action. Après une phase d'expérimentations, nous avons décidé de concrétiser un projet réaliste autour des missions et des supports du CAARUD.

Composée de 3 professionnelles du Service Soins-Santé-Addictions et de 4 volontaires, notre équipe d'intervention en milieu festif est désormais en place. Nous sommes devenus « l'Epik Team » : une Equipe Epique !

Nos interventions ont lieu au cours de festivals ou d'événements culturels et musicaux. Elles se déroulent là où nous pensons trouver notre public. Pour cela, nous repérons d'abord les différentes « fêtes » qui existent en Lot-et-Garonne, des plus modestes et singulières aux plus communes. L'alcool touche tous les milieux...

Nous nous présentons ensuite aux organisateurs afin de mettre en place les modalités de notre action. Puis, nous nous réunissons pour nous organiser.

Le jour J, nous montons un joli stand à l'ambiance disco-bucolique qui sera un lieu d'échanges destiné à renseigner le public quant à la Prévention, mais surtout la RdR. Au-delà du discours et d'un accueil convivial, nous proposons divers supports d'information (flyers, livrets...), des matériels (Kit Injection, Kit Base, Roule Ta Paille...) et un éthylo-test. Nous effectuons également des maraudes pour rencontrer les conducteurs et tous ceux qui n'ont pas pu, ou voulu, venir sur le stand. Au fur et à mesure, une réelle connexion se crée entre l'Epik Team et le public, entre êtres humains tout simplement. Enfin, forts de notre sensibilisation aux 1ers secours, nous réalisons, parfois, un peu de « bobologie ».

L'objectif principal de nos interventions est d'éviter, au mieux, les dérives et les mauvaises pratiques qui pourraient nuire à la santé ou au bien-être des consommateurs de drogues, qu'elles soient légales ou illégales. Il semble que notre présence rassure et permette une meilleure prise de conscience. Les retours très positifs des personnes qui ont pu souffler avant de prendre (ou pas) le volant sont, pour nous, autant de démonstrations.

Les toxiques sont présents dans tous les milieux socio-économiques. De Nouvelles Drogues de Synthèse (NPS) font leur apparition et concurrencent les traditionnelles (cocaïne, héroïne...). Quant à l'alcool, il inonde toutes les franges de la population... Les dangers liés au manque de connaissances sont constants, l'envie de s'échapper du quotidien aussi. C'est pourquoi, notre philosophie est : « Ni incitation, ni diabolisation ! »

Nous avons établi un calendrier jusqu'en 2017 afin de distinguer les temps propres aux interventions, ceux relatifs à la création de nos outils (supports de communication internes et externes), à l'amélioration de notre stand (réalisation de panneaux, de caisses de transport...) et à la recherche de nouveaux partenaires. Nous souhaitons également accéder à des formations pour rester en perpétuelle évolution. L'Epik Team est composée de personnes passionnées et investies dont les valeurs sont centrées sur la Solidarité et l'Altruisme. La connexion est un véritable moteur et le volontariat est au cœur de notre démarche.

LES AUTEURS :

Cindy, Steve, Bérka et Natacha.

LES SUPERVISEUSES :

Amandine IRAGUE, Ynggrid, Léa, Emilie et Céline.



**ON A TOUTES ET TOUS
LE DROIT
DE TROUVER L'AMOUR,
D'AVOIR DES AMI-E-S,
DE FONDER UNE FAMILLE...**

A PART TED...

**CE SONT LES DISCRIMINATIONS QU'IL FAUT EXCLURE,
PAS LES PERSONNES SEROPOSITIVES...**

Le gagnant du concours photo organisé lors de la journée mondiale de lutte contre le SIDA, le 1^{er} décembre 2016.



SAUVEGARDE
2, rue de Macayran
47550 BOË
Tél. : 05 53 48 16 10
Fax : 05 53 48 16 11

www.sauve-garde.fr